



**Programme d'Urgence pour la Restauration des Services Sociaux et Administratifs de Base (PURSSAB)**  
**Pays: Côte d'Ivoire**

**RAPPORT D'EVALUATION**

Mai 2011

Equipe de l'Evaluation	Equipe chargée du Programme :	Justin Murara, Socio-Economiste en Chef	OSHD.1
		Maïmouna Diop Ly, Analyste Principal en Santé	OSHD.3
		Emmanuel Diarra, Economiste Financier Principal	OSGE.2
		Abdoulaye Coulibaly, Expert Principal en Gouvernance	OSGE.1
	Membres de l'équipe :	Neïla Conté, Coordinatrice Régionale des Acquisition en Chef	ORPF
		Samba Ba, Économiste pays en Chef	ORWA
		Anouchka Nicolet, Analyste Financier Principal	OSFU
		Mahécor Ndiaye, Ingénieur eau et assainissement	OWAS.1
		Richard A. Doffonsou, Economiste Pays Supérieur	ORWA
		Alain NNA Ebono, Coordonnateur Régional de Gestion Financière	ORPF.2
		Salamata Ilboudo, Analyste Supérieur en Education	OSHD.2
		Achraf Tarsim, Economiste	OSGE.2
	Directeur Sectoriel	Agnès Soucat	OSHD
Directeur Pays	Janvier Litse, Directeur	ORWA	
Chef de Division	Bineta Ba-Diagne, Fonctionnaire en Charge	OSHD.3	

Revue par les pairs	Paul Dougna, Socio-économiste Chef, OSHD.1
	Catherine Baumont-Keïta, Spécialiste en Chef, OREA
	Marcellin Henri Ngong-NTAH, Economiste en Chef des Politiques de Développement, ORPC.1
	Mélanie Xuereb-de-Prunele, Economiste Supérieur, OSGE.2
	Amadou Ba, Economiste Pays Supérieur, ORNA
	Fabrice Sergent, Analyste Principale en Santé, OSHD.3

# Table des matières

LISTE DES TABLEAUX- LISTE DES GRAPHIQUES	i
LISTE DES ANNEXES	i
ANNEE FISCALE - EQUIVALENCES MONETAIRES	i
SIGLES ET ABREVIATIONS	ii
INFORMATIONS SUR LES DONNS ET LE PRET	iii
RESUME DU PROGRAMME	Iv
CADRE LOGIQUE DU PROGRAMME	v
<b>I – PROPOSITION</b>	<b>1</b>
<b>II – CONTEXTE DU PAYS ET DU PROGRAMME</b>	<b>2</b>
2.1 Stratégie et priorités du Gouvernement	2
2.2 Développements économiques et sociaux récents, perspectives, contraintes et défis	2
2.3 Situation du Portefeuille de la Banque	6
<b>III – JUSTIFICATIONS, PRINCIPAUX ELEMENTS CLES DE CONCEPTION ET DURABILITE</b>	<b>6</b>
3.1 Lien avec le DSP et travaux analytiques sous-jacents	6
3.2 Collaboration et coordination avec les autres bailleurs de fonds	7
3.3 Résultats et enseignements d'opérations passées similaires	8
3.4 Relations avec les autres opérations de la Banque	9
3.5 Avantages comparatifs de la Banque	9
3.6 Application des principes de bonne pratique en matière de conditionnalités	9
<b>IV – PROGRAMME PROPOSE</b>	<b>9</b>
4.1 Buts et objectifs du programme	9
4.2 Composantes, objectifs et résultats escomptés	9
4.3 Besoins et modalités de financement	14
4.4 Bénéficiaires du programme	15
4.5 Impact social	15
4.6 Impact sur le genre	15
4.7 Impact environnemental	16
<b>V – MISE EN OEUVRE, SUIVI ET EVALUATION</b>	<b>16</b>
5.1 Modalités de Mise en œuvre	16
5.2 Dispositions de Suivi et Evaluation	17
<b>VI – DOCUMENTS JURIDIQUES ET AUTORITE LEGALE</b>	<b>17</b>
6.1 Documents juridiques	17
6.2 Conditions préalables à l'intervention du Groupe de la Banque	18
6.3 Respect des politiques du Groupe de la Banque	18
<b>VII – DURABILITE-GESTION DES RISQUES</b>	<b>19</b>
<b>VIII – RECOMMANDATION</b>	<b>20</b>

Le présent rapport a été rédigé par Justin Murara, Socio-économiste en chef OSHD.1, Maïmouna Diop Ly, OSHD.3. de Emmanuel Diarra, Economiste Financier Principal, OSGE.2 et de Abdoulaye Coulibaly, Expert Principal en Gouvernance, OSGE.2 ; sur la base de la mission du Gouvernement ivoirien, effectuée à Tunis en mai 2011, et complété par des discussions avec les partenaires au développement. Il a bénéficié d'une intense participation d'une large équipe composée; Samba Ba, Economiste Pays en Chef ORWA ; Anouchka Nicolet, Analyste Financier Principal, OSFU, Richard Doffonsou, Economiste Pays Supérieur ORWA; Mahécor Ndiaye ingénieur Eau et assainissement OWAS ; Neïla Conté Coordinatrice des Acquisitions en Chef, Salamata Ilboudo, Analyste Supérieur en Education, OSHD.2, Alain Nna Ebono, Coordinateur Régional de gestion financière, ORPF.2. Toute question relative à ce rapport devra être adressée à Mme Agnès Soucat, Directeur, OSHD (poste 2046) et Mme Bineta Ba Diagne, Fonctionnaire en Charge, OSHD.3 (poste 2306).

**Liste des tableaux**

Tableau 1	Analyse des pré-requis pour les appuis budgétaires dans les pays fragiles
Tableau 2	Besoins et sources de financement 2011 (En milliards de F CFA)

**Liste des graphiques**

Graphique 1	Taux de pauvreté dans les régions de Côte d'Ivoire
-------------	--

**Liste des Annexes**

Annexe 1	Lettre de politique de développement du gouvernement
Annexe 2	Matrice des mesures du PURSSAB
Annexe 3	Renforcement des capacités (Pilier III de la FEF)
Annexe 4	Requête de financement du gouvernement de la Côte d'Ivoire sous le pilier III de la FEF
Annexe 5	Indicateurs de développement
Annexe 6	Progrès réalisés dans la mise en œuvre des OMD
Annexe 7	Carte administrative de la Côte d'Ivoire

**Année fiscale**

1<sup>er</sup> janvier - 31 décembre

**Equivalences Monétaires**

(En mai 2011)

Unité monétaire – Franc de la zone UEMOA - FCFA

1 UC	=	715,531 FCFA
1 UC	=	1,0908 Euros (EUR)
1 UC	=	1.620 Dollars EU (USD)

### Sigles et abréviations

APO	Accord politique de Ouagadougou
ARCC	Agence de régulation du café et du cacao
ARV	Anti- rétroviraux
BAD	Banque africaine de développement
BCC	Bourse du Café et du Cacao
CFAA	Country financial accountability assessment
CICR	Comité Internationale de la Croix Rouge
CNO	Centre, Nord, Ouest
CNPRA	Comité national pour le redéploiement de l'administration
CPIA	Country policy and institutional assessment
CPAR	Country procurement assessment review
CTSPEF	Comité technique de suivi du programme Economique et Financier
DSPAR	Document de stratégie pays axée sur les résultats
DSRP	Document de stratégie de réduction de la pauvreté
FAD	Fonds africain de développement
FDPCC	Fonds de développement et de promotion des activités des producteurs de Café et de Cacao
FEF	Facilité en faveur des Etats fragiles
FMI	Fonds monétaire international
FRC	Fonds de régulation et de contrôle (de la filière café-cacao)
INHP	Institut national hygiène publique
IAHCC	Comité inter agence de coordination humanitaire
OMD	Objectifs du millénaire du développement
OMS	Organisation mondiale de la santé
PACRC	Programme d'appui ciblé pour le renforcement des capacités
PAIMSC	Projet d'appui institutionnel multisectoriel à la sortie de crise
PAM	Programme alimentaire Mondial
PEFA	Public expenditure and financial accountability
PGIBGA	Projet de gestion intégrée du bassin versant du Gourou
PIB	Produit intérieur brut
PER	Programme économique régional
PEMFAR	Public expenditure management and financial accountability review
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PRCAEFP	Projet de renforcement des capacités des administrations économiques financières et du plan
PSP	Pharmacie de santé publique
PTF	Partenaires techniques et financiers
PVRH	Projet de valorisation des ressources humaines
UC	Unité de compte
UEMOA	Union économique et monétaire Ouest africaine
UNCT	Equipe pays du système des Nations Unies
UNICEF	Fonds des nations unies pour l'Enfance

## Informations sur le don et le prêt

### Informations sur le Client

---

<b>EMPRUNTEUR:</b>	République de Côte d'Ivoire
<b>AGENCE D'EXECUTION:</b>	Ministère de l'Economie et des Finances

### Plan de Financement

---

Source	Montant <i>(en millions d'UC)</i>	Instrument	Période de décaissement
		<b>Appui budgétaire</b>	
Ressources du Pilier 1 de la FEF	60,00	<b>Don</b>	Juin 2011
Allocation pilier 3 FEF	5,5	<b>Don</b>	Juin
Allocation pays du FAD 12 basée sur la performance	11,90	<b>Don</b>	Juin 2011
Reliquat de ressources sur des prêts annulés	23,10	Prêt	Juin 2011
<b>Total</b>	<b>100,50</b>		

### Informations sur le financement FAD

---

Monnaie de don /prêt	UC
Type de taux d'intérêt	Sans objet
Taux de base	Sans objet
Marge de taux d'intérêt	Sans objet
Marge de financement	Sans objet
Commission d'engagement	0,50% (pour le prêt)
Autres commissions (de services)	0,75% (pour le prêt)
Période de grâce	10 ans (pour le prêt)

### Echéancier indicatif

---

Activités	Date
1. Négociations des accords de don et de prêt	26 mai 2011
2. Présentation au Conseil	1 <sup>er</sup> Juin 2011
3. Mise en vigueur	Juin 2011
4. Décaissement de la tranche unique	Juin 2011
5. Supervision	Décembre 2011-Mai 2012
6. Rapport d'achèvement	Juin 2012

### Résumé du Programme

Aperçu du programme	<p><b><u>Titre du Programme / Numéro:</u></b> Programme d'urgence pour la restauration des services sociaux et administratifs de base (PURSSAB).</p> <p><b><u>Portée géographique:</u></b> Territoire national</p> <p><b><u>Délai global :</u></b> 12 mois, du 1 juillet 2011 au 30 juin 2012</p> <p><b><u>Financement:</u></b> 100,5 millions d'UC : 11,90 millions d'UC (don FAD), 23,10 millions d'UC (prêt FAD), 60 millions d'UC (don FEF, pilier1) et 5,50 millions d'UC (FEF, pilier 3)</p> <p><b><u>Instrument opérationnel:</u></b> Appui budgétaire général</p> <p><b><u>Secteur:</u></b> Social</p>
Description du programme	<p>Le principal but du PURSSAB est de contribuer à la restauration des services sociaux et administratifs de base, à la cohésion sociale et à la réconciliation.</p> <p>Le programme cherche à répondre aux besoins urgents du pays à travers le rétablissement des services sanitaires, éducatifs et de protection sociale, des réseaux d'eau et d'assainissement, des services de l'administration publique ainsi que celui des mécanismes de dialogue et de promotion de la cohésion sociale et la réconciliation.</p>
Réalizations escomptées du Programme et ses bénéficiaires	<p>Les principaux résultats escomptés sont la fonctionnalité des formations sanitaires de base (50%), les écoles et les centres de protection sociale. Il en est de même de l'accès de 80% de la population à l'eau potable et l'assainissement. Le programme permettra au Gouvernement d'avoir une meilleure connaissance de l'impact de la crise sur l'économie, une Commission « Dialogue, vérité et réconciliation » qui soit opérationnelle et mène les auditions y afférentes.</p> <p>Le bénéficiaire final du programme est la population ivoirienne dans son ensemble, particulièrement celle des zones les plus touchées lors de la récente crise. Les bénéficiaires intermédiaires sont : les administrations publiques cibles, notamment des secteurs de la santé, de l'éducation, de la protection sociale, de l'eau et l'assainissement et les administrations économiques, financières et du plan.</p>
Evaluation des besoins et pertinence	<p>L'appui financier d'un montant de 100,50 millions d'UC contribuera à combler le déficit budgétaire de 2011 et à mettre en œuvre les interventions urgentes dans les services sociaux de base ainsi que pour la restauration de la paix et la cohésion sociale. L'appui contribuera également à renforcer les capacités des administrations cibles.</p> <p>Les domaines d'intervention du PURSSAB sont pertinents par rapport aux priorités du Gouvernement reflétées dans la Lettre de politique de développement et dans la Fiche- Pays 2011-2012 de la Côte d'Ivoire. Le programme permet par ailleurs d'étendre les principales réalisations faites dans les secteurs de la santé, de l'éducation et de la protection sociale dans le Projet d'appui institutionnel multisectoriel à la sortie de crise en cours d'exécution.</p>
Valeur ajoutée de la Banque	<p>La valeur ajoutée de la Banque dans cette opération tient à l'expérience et les leçons tirées des programmes précédents réalisés dans des contextes d'urgence dans la sous-région. Ces leçons et expériences, ont été prises en compte dans l'élaboration du programme.</p>
Développement institutionnel et accumulation du savoir	<p>Le programme contribue au développement institutionnel, en rétablissant le fonctionnement des services publics de base. Il concourt aussi à la relance du processus de paix et de réconciliation et par conséquent à l'amélioration d'un environnement propice au retour des affaires</p>

### CADRE LOGIQUE BASE SUR LES RESULTATS

**Pays et titre du projet :** Côte d'Ivoire - Programme d'urgence à la restauration des services sociaux et administratifs de base (PURSSAB)

**But du projet :** Le PURSSAB a pour but global de contribuer à la restauration des services publics de base, à la cohésion sociale et à la réconciliation.

CHAINE DES RESULTATS		INDICATEURS DE PERFORMANCE			MOYENS DE VERIFICATION	RISQUES/MESURES D'ATTENUATION
		Indicateurs (y compris les ISC)	Situation de référence	Cible		
<b>IMPACT</b>	<b>Contribuer à la restauration des services publics de base, à la cohésion sociale et à la réconciliation</b>	Taux de fonctionnalité des services sociaux de base (fonctionnement des écoles, des formations sanitaires, des centres de protection sociale et des administrations publiques cibles)	40% en 2010	80% en 2012	Rapport annuel du CTSPEF	<b>Risque :</b> Le premier est un risque de persistance de l'instabilité politique et de l'insécurité. <b>Mesure d'atténuation :</b> La mise en place de la Commission pour le dialogue, la vérité et la réconciliation ainsi que le soutien de la communauté internationale (ONUCI) dans la réunification des forces de sécurité.
<b>EFFETS</b>	<p><b>I - Rétablir l'accès aux services sociaux et administratifs de base</b></p> <p>I.1 – Rétablissement de l'accès aux services de santé, d'éducation et de protection sociale</p> <p>I.2- Rétablissement de l'accès aux services d'eau potable, d'assainissement et de salubrité urbaine, en particulier dans les zones affectées et en faveur des populations déplacées.</p> <p>I.3 – Restauration du fonctionnement de l'administration publique cible(*)</p> <hr/> <p><b>II - Contribuer à la promotion de la cohésion sociale et à la réconciliation</b></p> <p>II.1 – Facilitation de la mise en œuvre des mécanismes de dialogue</p> <p>II.2 - Promotion de la culture de la paix et d'inclusion</p>	<p>Taux de fonctionnalité des formations sanitaires du programme d'urgence</p> <p>Proportion de la population ayant accès à l'eau potable</p> <p>Proportion des fonctionnaires de l'administration redéployés</p>	<p>20% en 2010</p> <p>50% en 2010</p> <p>30% en 2010</p>	<p>50% en 2012</p> <p>80% en 2012</p> <p>60% en 2012</p>	<p>Rapports des ministères de la santé, de l'éducation nationale et des affaires sociales</p> <p>Rapport de l'ONEP et du ministère en charge de l'assainissement</p> <p>Rapport du CNPRA</p>	<p><b>Risque :</b> La faiblesse des ressources et le risque fiduciaire dans la mise en œuvre des programmes d'urgence du Gouvernement</p> <p><b>Mesures d'atténuation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'appui des partenaires pour permettre au Gouvernement de répondre à certains besoins.</li> <li>- Certaines interventions, notamment l'aide d'urgence/en situation de catastrophe, le soutien à l'intégration régionale..</li> <li>- Les mesures mises en œuvre dans le cadre du Plan d'actions d'amélioration du système de finances publiques et du système des marchés publics au titre du PEMFAR permettraient de</li> </ul>

	CHAINE DES RESULTATS	INDICATEURS DE PERFORMANCE			MOYENS DE VERIFICATION	RISQUES/MESURES D'ATTENUATION
		Indicateurs (y compris les ISC)	Situation de référence	Cible		
	II.3 – Consolidation du retour de l'ordre et de la sécurité	Identification des ex-combattants pour leur réinsertion	Inexistante	L'identification des ex-combattants réalisée en 2012	Rapport d'identification y afférent	réduire le risque fiduciaire
PRODUITS	<i>I.1 – Rétablissement de l'accès aux services de santé, d'éducation et de protection sociale</i>					<p><b>Risque :</b> Le retard dans la reprise de service du personnel des secteurs sociaux et des administrations économiques et financières ainsi que le retard dans la mise en œuvre des activités</p> <p><b>Mesures d'atténuation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la mise en place d'un dispositif efficace de redéploiement du personnel ainsi que leur sensibilisation à regagner leur poste.</li> <li>- la sécurité dans les zones post conflit devrait être assurée à travers le plan de restauration de la paix.</li> </ul>
	I.1.1- acquisition les équipements, médicaments et intrants pour les structures de santé ciblées	Nombre de cliniques mobiles et d'ambulance disponibles	0 en 2010	5 cliniques et au moins 100 ambulances en 2011	Rapports des ministères de la Santé publique, de l'Education nationale et des affaires sociales	
	I.1.2- Restauration du fonctionnement des établissements scolaires endommagés (réhabilitation équipement et formation)	Nombre de kits scolaires fournis et d'enseignants formés	0 en 2010	600 000 kits Au moins 750 enseignants formés en 2012 120 écoles réhabilitées		
	I.1.3- Réhabilitation et équipement des centres les services de base de la protection sociale	Nombre de centres réhabilités et équipés	0 en 2010	4 en 2011		
	<i>I.2- Rétablissement de l'accès aux services d'eau potable, d'assainissement et de salubrité urbaine, en particulier dans les zones affectées et en faveur des populations déplacées.</i>					
	I.2.1- Restauration des services d'accès à l'eau potable par la réhabilitation des bornes fontaines, le rétablissement des branchements et la désinfection des forages	Nombre de bornes fontaines réhabilitées Nombre de branchements rétablis Nombre de forages désinfectés	0 en 2010 0 en 2001 0 en 2010	Au moins 50 en 2011 5000 en 2012 600 en 2012	Rapport de l'ONEP	
	I.2.2- Restaurer les services d'accès à l'assainissement à travers la réhabilitation de stations de relèvement et les ouvrages d'assainissement des écoles et des centres de santé	Nombre de stations réhabilitées	0 en 2010	au moins 74 en 2012	Rapport de l'ONEP	
	I.2.3- Restaurer les services de gestion des déchets ménagers.	Nombre d'ouvrages d'assainissement réhabilités Taux de ramassage des déchets ménagers	10% en 2010	46,1% en 2011	Rapport du ministère en charge de l'Assainissement	
	<i>I.3– Restauration du fonctionnement de l'administration publique cible (*)</i>					
	I.3.1- Pourvoir l'administration publique en ressources humaines et matérielles adéquates	Part des besoins matériels recouvert pour le redémarrage de l'administration publique	0% en 2010	70% en 2012	Rapport du CNPRA	

CHAINE DES RESULTATS	INDICATEURS DE PERFORMANCE			MOYENS DE VERIFICATION	RISQUES/MESURES D'ATTENUATION
	Indicateurs (y compris les ISC)	Situation de référence	Cible		
I.3.2- Adoption du programme national de renforcement des capacités	Adoption du programme national actualisé	inexistant	Programme élaboré et adopté en 2012	Rapport du programme national	
I.3.3- Evaluation de l'impact de la crise sur l'économie à travers la réalisation de rapports sur les entreprises publiques et parapubliques, sur les régies financières et sur le secteur privé	Elaboration et dissémination des rapports	inexistants	Rapports élaborés et disséminés en 2011	Copies des rapports	
<i>II.1 – Facilitation de la mise en œuvre des mécanismes de dialogue</i> Mise en place de la Commission « dialogue, vérité et réconciliation »	Décret portant création de la Commission Opérationnalisation de la Commission	Inexistant Inexistante	Décret adopté en 2011 Commission opérationnelle en 2011	Publication du décret Rapport d'activité de la commission	
<i>II.2 - Promotion de la culture de la paix et d'inclusion</i> Elaboration d'un programme de sensibilisation pour la paix et lancement de campagnes nationales	Adoption du programme de sensibilisation Lancement de la campagne d'information	Inexistant	Programme adopté en 2011 Campagne lancée en 2011	Copie du Programme Rapport de suivi	
<i>II.3– Consolidation du retour de l'ordre et de la sécurité</i> Mise en place d'un programme d'identification des ex-combattants afin d'assurer leur réinsertion sociale	Plan d'action pour l'identification Réalisation de l'identification	Inexistant Inexistant	Plan d'action adopté en 2011 Identification faite en 2012	Copie du plan d'action Rapport final d'identification	

**Plan de financement :**

Source	Montant en millions d'UC
Ressources du Pilier 1 de la FEF	60,00
Allocation-pays du FAD XII	11,90
Reliquat de ressources sur prêts annulés	23,10
Allocation pilier 3 FEF	5,50
<b>Total</b>	<b>100,5</b>

(\*) : Administration publique cible comprend : Santé, Education, Eaux et Assainissement, Economie et Finance, Plan

**RAPPORT ET RECOMMANDATION DE LA DIRECTION DU GROUPE DE  
LA BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT À L'INTENTION DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION CONCERNANT UNE PROPOSITION DE DON  
EN FAVEUR DE LA COTE D'IVOIRE POUR  
LE PROGRAMME D'URGENCE POUR LA RESTAURATION DES SERVICES SOCIAUX  
ET ADMINISTRATIFS DE BASE (PURSSAB)**

## **I PROPOSITION**

**I.1 La présente proposition porte sur un montant global de 100, 5 millions d'UC, dont deux dons respectivement de 60,00 millions d'UC (FEF, pilier 1), 5,50 millions d'UC ( FEF, pilier 3) 11,90 millions (don FAD) et d'un prêt d'un montant total de 23,10 Millions d'UC résultant des ressources dégagées de l'annulation de deux prêts en faveur de la Côte d'Ivoire en vue de financer le Programme d'urgence d'appui à la restauration des services sociaux et administratifs de base (PURSSAB).** Il s'agit d'un programme d'urgence en appui général au budget de l'Etat qui sera exécuté sur 12 mois, à partir de Juillet 2011. Il constitue une contribution de la Banque aux efforts du Gouvernement visant à répondre aux besoins sociaux importants, exacerbés par la crise post-électorale. L'évaluation effectuée en mai 2011 a été complétée par des échanges avec les autorités ivoiriennes et les partenaires au développement. Elle fait suite à une requête formulée par le Gouvernement et s'inscrit dans le cadre du programme d'urgence de relance économique et sociale du Gouvernement (Avril 2011) et de la Fiche- Pays 2011-2012 adoptées en mai 2011.

**I.2 La crise politique a fortement aggravé la situation humanitaire, déjà précaire et le pays se trouve à une période post-conflit,** c'est-à-dire « entre la fin des hostilité et le rétablissement des services assurés en temps de paix et de vie normale ». D'importants reculs ont été enregistrés en particulier sur le front de la lutte contre la pauvreté et de la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement (OMD). Le niveau de vie s'est dégradé avec l'augmentation du taux de pauvreté qui est passé de 38,4% en 2002 à 48,9% en 2008. Avec les récents affrontements de la crise postélectorale, la situation est encore plus préoccupante dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'eau, de l'assainissement et de la protection civile et sociale, et de la fourniture des services publics en général. **Dans ce contexte, le principal objectif du programme est de répondre à l'urgence, en apportant les ressources nécessaires pour rétablir les services sociaux et administratifs de base et contribuer à la promotion de la cohésion sociale et la réconciliation.** Le programme est axé sur l'assistance pour l'accès à la santé, l'éducation, l'eau potable et à l'assainissement. Il vise également à contribuer au processus de restauration des services publics sociaux préalables essentiels au processus de reconstruction en cours. Afin de mener à bien les efforts de restauration des services sociaux, le Programme prévoit également le renforcement des services de l'économie, des finances et du plan. Il vise aussi la facilitation de la mise en œuvre des mécanismes de dialogue ainsi que la contribution à la réconciliation nationale et à promotion de la culture de la paix et d'inclusion sociale.

**I.3 Par ailleurs, le programme comporte un volet important de renforcement des capacités, financé à travers le pilier 3 de la FEF,** qui vise à répondre à l'urgence des défis en la matière, occasionnés notamment par les destructions et pillages observés pendant les quatre mois de crise post-électorale. La liste des interventions sur ce pilier est en annexe 3.

**I.4 Les résultats attendus de la mise en œuvre du PURSSAB sont :** (i) l'amélioration de l'accès et de la qualité dans les zones défavorisées aux services de santé, d'éducation, de protection

sociale et d'eau et d'assainissement; (ii) la restauration du fonctionnement de l'administration publique cible (Santé, Education, Protection Sociale, Eau et Assainissement, Economie et Finances, Plan), ; (iii) la mise en place du dispositif institutionnel de la Commission « dialogue, vérité et réconciliation » et ; (iv) l'élaboration d'un programme d'information pour la paix. Le présent programme est une étape fondamentale pour répondre à la demande sociale pressante et amorcer la reprise normale des activités des services publics et le processus de développement économique et social.

## II CONTEXTE DU PAYS ET DU PROGRAMME

### 2.1 Stratégie et priorités du Gouvernement

2.1.1 **Le programme du Gouvernement est défini à travers le Document de stratégie de réduction de la pauvreté 2009-2013 (DSRP), adopté en mars 2009.** Toutefois, la crise post-électorale a bouleversé et remis en cause l'ordre d'urgence et de priorité des activités du DSRP. La stratégie nationale est déclinée en programmes et projets sectoriels opérationnels susceptibles d'améliorer les conditions de vie des populations notamment les plus vulnérables. Elle s'articule en plusieurs axes, parmi lesquels : (i) la consolidation de la paix, la sécurité des personnes et des biens et la promotion de la bonne gouvernance ; (ii) l'amélioration de l'accessibilité et de la qualité des services sociaux de base, la préservation de l'environnement, la promotion de l'égalité de genre et la protection sociale.

2.1.2 **Le Gouvernement avait démarré la mise en œuvre du Programme économique et financier soutenu par une Facilité élargie de crédit (FEC) du FMI dont la signature, fin mars 2009 a permis d'obtenir le point de décision de l'IPPTE.** Un programme actualisé du gouvernement soutenu par le Facilité de crédit rapide du FMI est en cours d'élaboration, en collaboration avec les partenaires techniques et financiers dont la Banque.

### 2.2 Développements économiques et sociaux récents, perspectives, contraintes et défis

#### Evolution macroéconomique et sociale récente

2.2.1 **Sur le plan macro-économique,** la crise postélectorale et les sanctions de la communauté internationale ont lourdement pesé sur l'économie ivoirienne. Le pays fait face à un manque de trésorerie. En effet, durant plusieurs mois, la quasi-totalité des institutions financières ainsi que des entreprises privées ont dû arrêter leurs activités du fait de l'insécurité, de la suspension du système de compensation bancaire en raison de la fermeture de la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO). Une mesure d'interdiction d'exportation du cacao, produit pourvoyeur de 35% des recettes de l'Etat avait aussi été prise. Avec la paralysie de l'économie, l'insécurité dans les zones de production et le dysfonctionnement des circuits de distribution et de commercialisation, l'évolution du PIB, en termes réels, s'établirait à environ -6% en 2011 contre 2,4% en 2010 et 3,8% en 2009, réduisant ainsi tous les gains accumulés depuis la signature de l'Accord Politique de Ouagadougou (APO) de 2007. Toutefois, une reprise graduelle de l'économie est attendue en 2012 (environ 6%) sous l'hypothèse d'une normalisation de la situation sécuritaire à partir du deuxième semestre 2011, en liaison avec la levée des sanctions, la reprise de la coopération internationale et la mise en œuvre de mesure d'incitations en faveur des secteurs productifs.

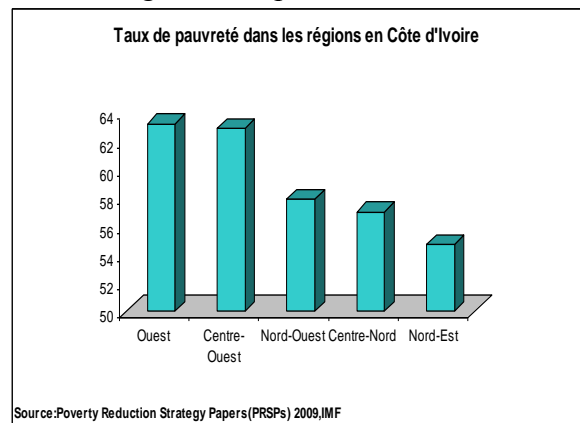
2.2.2 **S'agissant des finances publiques,** l'interdiction d'exportation de café-cacao sur les quatre premiers mois de l'année 2011, l'arrêt des activités des entreprises, l'exemption de paiement de la

vignette 2011 et la fermeture des banques ont largement contribué à la baisse des recettes publiques. Les estimations préliminaires de recettes et de dépenses budgétaires sur l'année 2011 en pourcentage du PIB s'établissent respectivement à 14,7 % du PIB et 16,9% du PIB faisant ressortir un solde budgétaire de -2,3 % du PIB. En 2010, ces ratios étaient de 20,3 % du PIB, 22,3% du PIB et -2 % du PIB respectivement. Les financements identifiés et la nécessité d'apurer les arriérés intérieur et extérieur accumulés dégagent un gap de financement de 1200,1 milliards de F CFA (1,67 milliards d'UC) qui se dégradera davantage avec la prise en compte complète des dépenses humanitaires.

**2.2.3 Sur le plan monétaire**, la fermeture de l'Agence nationale de la BCEAO et la suspension des activités des banques commerciales a fini par conduire à un assèchement de liquidités dans le pays avec un impact sur les agrégats monétaires. Au niveau des comptes extérieurs, le solde du compte courant est attendu à la baisse en raison principalement de la diminution du volume des exportations du cacao et du pétrole. A fin avril 2011, une accumulation d'arriérés de l'ordre de 385,9 milliards de F CFA (539,48 millions d'UC), soit 3,4% du PIB a été enregistrée.

**2.2.4 En ce qui concerne la dette publique**, le gouvernement a conclu avec ses créanciers intérieur et extérieur des accords de restructuration et a honoré les engagements courants jusqu'à la survenue de la crise postélectorale. Un accord de restructuration avec le Club de Paris a été signé en mai 2009 selon les termes de Cologne. Les négociations avec le Club de Londres, ont permis la signature d'un accord préliminaire le 29 septembre 2009. Les autorités espèrent atteindre le point d'achèvement de l'IPPTE en 2012, le temps d'évaluer la mise en œuvre du programme du gouvernement appuyé par la Facilité de crédit rapide (FCR)<sup>1</sup> en cours de discussion. L'analyse de la viabilité de la dette montre que la Côte d'Ivoire présente un niveau de détresse élevée. La Côte d'Ivoire a donc été jugée inapte à soutenir un nouvel endettement concessionnel sur les périodes du FAD-12 et de l'IDA16. Sur cette base et vu sa performance, la Côte d'Ivoire ne doit bénéficier de financement concessionnel du FAD et de l'IDA que sous forme de dons.

**2.2.5 S'agissant de la pauvreté**, d'importants reculs ont été enregistrés en particulier sur le front de la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement (OMD). Le niveau de vie s'est aussi dégradé avec l'augmentation du taux de pauvreté de 38,4% en 2002 à 48,9% en 2008. En termes d'indice de développement humain, la Côte d'Ivoire se classe à la 149ème place sur 169 pays en 2010 (voir annexe 5). Le classement par zones place le Nord en première position quant au seuil de pauvreté avec près de 80%. Les régions qui suivent ont des taux élevés se situant au-delà de la moyenne nationale : Ouest (63,2%) Centre-Ouest (62, 9%), Nord-Ouest (57,9%), Centre Nord (57, 0%) et Nord-est (54,7%).



Graphique 1

**2.2.6 En ce qui concerne le contexte social**, la crise postélectorale a entraîné une situation encore plus préoccupante dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'eau, de l'assainissement et de la protection sociale.

<sup>1</sup> La FCR remplace la Facilité élargie de crédit (FEC) conclue en mars 2009.

**2.2.7 Dans le secteur de la santé, la crise post-électorale a occasionné une situation d'urgence sanitaire due à la désorganisation du système sanitaire surtout dans les zones de conflit** à cause des pillages des structures (service de soins et locaux administratifs) du secteur, de la disparition de nombreux véhicules de supervision et du déplacement d'environ 50% du personnel de santé. Ce secteur présentait déjà une situation inquiétante juste avant la crise. La crise post-électorale a certainement eu un impact négatif sur les taux de mortalité maternelle et infantile juvénile qui sont respectivement de 470 pour 100 000 naissances vivantes (statistiques, BAD 2010) et 116,9 pour mille. Le taux de prévalence du VIH/Sida était estimé à 3,4% en 2010 (ONUSIDA, 2010). Les conséquences de cette dernière crise ont été l'arrêt de l'approvisionnement des formations sanitaires en médicaments essentiels y compris les ARVs et intrants par la Pharmacie de la Santé publique (PSP) à cause de l'embargo sur les médicaments. **Par ailleurs, une recrudescence des maladies à potentiel épidémique est notée.** Des épidémies telles que la rougeole dans le Sud Comoé, et le choléra à Abidjan réapparaissent. A l'Ouest, de nouveaux cas de poliomyélite ont été reportés alors que la Côte d'Ivoire était en phase d'éradication. Le système de surveillance épidémiologique est perturbé du fait de l'irrégularité et du manque de fiabilité des données disponibles. La riposte en cas d'épidémies est fortement compromise car le système logistique d'Institut national hygiène publique (INHP) a été pillé. Le déplacement des populations a aussi entraîné l'apparition de cas de malnutrition aiguë, voire sévères, à l'Ouest du pays avec des taux pouvant être trois fois plus élevés dans les camps de déplacés. L'évacuation des malades vers les structures de référence est un problème du fait du manque d'ambulances. L'atteinte des OMD, 4, 5 et 6 relatifs respectivement à la réduction de la mortalité infantile juvénile, maternelle et à la lutte contre les maladies transmissibles dont le VIH/Sida, le paludisme et la tuberculose, est fortement compromise dans le contexte actuel de dégradation de la situation sanitaire.

**2.2.8 En matière d'éducation, l'état des infrastructures, selon les données de 2008-2009 dans le primaire public indique que, sur les 47 446 salles de classe, environ 3. 024 (7%) ne sont plus utilisées et 7. 570 (17%) sont en mauvais état. Par ailleurs, 539 (1%) des salles de classe sont sans toitures et 11.251 (25%) sont en mauvais état. Pour ce qui concerne l'assainissement de ces écoles, près de la moitié (4.344 soit 49%) ne dispose pas de points d'eau salubre dont environ 57% en zone rurale et 60% des écoles primaires ne disposent pas de latrines fonctionnelles. Cette situation s'est aggravée du fait que les infrastructures, équipements et matériels didactiques qui ont été partiellement ou totalement détruits pendant la crise. De plus, près de 800 000 enfants ne peuvent accéder à l'enseignement primaire suite à la fermeture de leurs établissements depuis plus de cinq mois dans 10 des 27 directions régionales de l'Education nationale.** Cette perturbation des cours, doublée de la fermeture des cantines scolaires, pourrait avoir un effet négatif sur les taux de scolarisation dans les régions où ils étaient déjà faibles, et entraîner une augmentation des cas d'abandon de l'école. Selon, un rapport de l'équipe humanitaire des Nations Unies en Côte d'Ivoire (avril 2011), 28 écoles sont fermées pour des raisons liées à l'insécurité et plus de quatre mille enfants déplacés ont perdu leurs matériels scolaires dans les villes de Daloa, Issia, Sinfra, Tiébissou et Lakota. Certaines écoles ont servi de lieux d'hébergement des populations déplacées et de refuges pour les combattants. Dans l'ensemble, le climat d'insécurité et les perturbations sociales ont porté préjudice à un environnement éducatif initialement stable.

**2.2.9 En ce qui concerne la protection sociale, l'urgence est liée au déplacement massif de la population et à ses conséquences.** En effet, la récente crise a entraîné un déplacement important des populations. Les effectifs de populations déplacées dans le pays sont estimés à près de 1 million de personnes. L'augmentation des cas des violences basées sur le genre contre les femmes et les petites filles dans un contexte d'accès limité aux services médicaux et sociaux a par ailleurs

été notée. Au moins 528 cas de viols liés aux violences post-électorales ont été notés en mars 2011 dont certains à l'endroit de jeunes filles âgées entre 6 et 16 ans. La crise post-électorale a entraîné de sérieuses conséquences, en termes à l'eau et aux médicaments pour familles. De plus, la dislocation des familles et des communautés déstabilise les relations sociales et expose les femmes et les enfants à un risque de violence croissante nécessitant des actions urgentes de prise en charge médico psycho sociale.

**2.2.10 Au titre de l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement, en 2008, la proportion de la population ayant accès aux installations d'assainissement améliorés était très faible** (23 % en moyenne nationale avec 36% en milieu urbain et 11% en milieu rural) et le taux d'accès en eau potable de 76 % en milieu urbain et 50 % en milieu rural. La situation après le conflit récent s'est détériorée suite à la destruction des réseaux d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement ainsi que certains puits transformés en fausses communes. En effet, la crise postélectorale a entraîné une interruption des services d'assainissement urbain et d'approvisionnement en eau potable dans pratiquement toutes les villes ivoiriennes. Le programme d'assainissement financé par les fonds d'assistance des pays post conflit (à Bouaké, Korhogo, Man, Duékoué et Bondoukou) a été suspendu. Cette situation a eu des conséquences sur les populations dans le domaine de l'hygiène publique eu égard aux risques d'épidémies majeurs qu'elle entraîne, d'où la nécessité d'agir en urgence pour rétablir le fonctionnement des réseaux d'eau et d'assainissement. Les perturbations dans le système de collecte des ordures accroissent les risques d'épidémies. La crise en cours a interrompu la délivrance des services d'assainissement publics. Des comités d'hygiène communautaires déjà établis ont ralenti leurs activités.

**2.2.11 Concernant la cohésion sociale et la réconciliation, la crise post-électorale a engendré une fracture sociale et a ravivé les tensions ethniques.** Toutes les tentatives de médiations ont échoué. Devant cette évolution, les hostilités ont repris et se sont soldés par des pertes en vies humaines, les déplacements de population massifs et l'exil de milliers de population. Cette situation a de nouveau fragilisé le processus de restauration de la paix, altéré la cohésion intercommunautaire et installé la méfiance envers certains pays. Aussi, malgré le retour progressif au calme et les appels à la réconciliation nationale lancés par les nouvelles autorités, la fracture sociale reste vivace dans certaines régions et dans certaines zones urbaines. D'où la nécessité d'interventions urgentes pour un retour à la stabilité.

### **Contraintes, défis et perspectives**

**2.2.12 Les principales contraintes découlent de l'insuffisance de ressources financières pour appuyer le rétablissement des services sociaux de base.** Ceci est dû à la situation économique dans laquelle se trouve le pays et au fait que la plupart des PTFs ne se sont pas encore de réengagement en Côte d'Ivoire. De plus, le retour de la sécurité et la cohésion sociale sont des défis à relever pour redémarrer les activités.

**2.2.13 Les perspectives économiques et sociales de la Côte d'Ivoire dépendent largement de la pacification du pays et de la bonne mise en œuvre des programmes d'urgence pour la reconstruction.** Sous réserve d'une normalisation urgente de la situation sécuritaire, en liaison avec la levée des sanctions et la relance de la coopération internationale, une forte reprise de la croissance du PIB en termes réels est attendue à partir de 2012 (6% environ). Le retour de la stabilité, dépend en outre de la satisfaction de la demande sociale en cours, dont particulièrement le sous-emploi des jeunes. Par ailleurs, la reprise du fonctionnement des services sociaux de base

constituent des urgences. A cet effet, l'engagement et l'appui des PTFs sont nécessaires pour que la Côte d'Ivoire puisse renouer avec une reprise économique et sociale durable.

### 2.3 Situation du portefeuille de la Banque

**La dernière revue du portefeuille de la Banque est intervenue en 2010, soit près de 14 ans après celle de 1996.** Compte tenu de la longue période d'inactivité du portefeuille (6 ans) en raison de la suspension des décaissements dans le pays, le portefeuille actuel de la Banque en Côte d'Ivoire se présente comme suit : trois projets actifs : (i) le Projet d'appui institutionnel multisectoriel à la sortie de crise (PAIMSC), (ii) l'Appui ciblé pour le renforcement des capacités (PACRC) et (iii) un projet du secteur privé. Ces projets ne sont pas classés comme des projets à risque. Le portefeuille comporte également un projet approuvé mais non signé, le Projet de gestion intégrée du bassin du Gourou (Assainissement du carrefour d'Indenié et de la lagune).

## III JUSTIFICATION, PRINCIPAUX ELEMENTS DE CONCEPTION ET DURABILITE

### 3.1 Liens avec le DSP et travaux analytiques sous-jacents

**3.1.1 Liens avec le DSP : Le PURSSAB est conforme à la stratégie d'intervention de la Banque en Côte d'Ivoire, définie dans la Fiche Pays 2011-2012<sup>2</sup>.** En renforçant l'accès aux services sociaux de base et le fonctionnement de l'administration publique cible d'une part, et en contribuant à la promotion de la cohésion sociale et à la réconciliation d'autre part, le programme contribue au redémarrage de l'activité économique et à la réalisation des actions prioritaires des deux piliers de la Fiche-Pays. En outre, le programme repose sur les principes directeurs de la Stratégie d'engagement accru dans les Etats fragiles, qui stipule que l'appui de la Banque doit cibler particulièrement : i) la réhabilitation/reconstruction des infrastructures de base, ii) la gouvernance et le renforcement des capacités.

**3.1.2 Pré-requis pour la mise en œuvre d'un appui budgétaire général :** La crise postélectorale a fortement dégradé la situation économique et sociale du pays. Toutefois, les réformes engagées depuis 2008 et l'engagement fort des nouvelles autorités en faveur de la relance de l'économie, permettent à la Côte d'Ivoire de répondre aux principales conditions requises pour une opération d'appui budgétaire dans le cas des Etats fragiles, comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 1 - Conditions d'utilisation des instruments d'appui budgétaire dans les Etats Fragiles**

Conditions Préalables	Le pays doit avoir rempli les critères des deux filtres pour l'éligibilité à la FEF	La Note d'évaluation pour l'éligibilité aux ressources du second cycle de la facilité en faveur des Etats fragiles (FEF), approuvée par les Conseils en mai 2011, a établi l'éligibilité du pays aux ressources de la FEF pour les piliers 1 et 3 (ADF/BD/WP/2011).
	Il doit y avoir un consensus entre le gouvernement et les bailleurs de fonds sur les priorités de développement pouvant être appuyés par le programme	Les priorités de développement appuyées par les Programme sont discutées au sein du cadre de partenariat et font l'objet d'un consensus entre le Gouvernement et les bailleurs de fonds.
	Le pays doit être dans le processus de mise en œuvre d'un programme crédible de renforcement des capacités institutionnelles	Le Gouvernement dispose d'un programme national de renforcement des capacités, qui est déjà en cours d'exécution, avec l'appui de plusieurs PTFs.
	Il doit y avoir un document de programmation nationale, par	Le pays dispose d'un DSRP 2009-2013 adopté à la mi-mars 2009 par

<sup>2</sup> Dans l'attente de disposer d'une stratégie pays actualisée tenant compte des priorités après crise, la Fiche Pays sert de cadre pour les interventions de la Banque, conformément aux dispositions de la Stratégie d'engagement dans les Etats fragiles (ADF/BD/WP/2008/10).

	exemple : un plan national de développement, une évaluation des besoins post conflit (PCNA), une stratégie intérimaire de réduction de la pauvreté	le gouvernement. Par ailleurs, le nouveau gouvernement a élaboré d'un programme d'urgence pour tenir compte des impacts de la crise.
Mécanismes de Sauvegarde	La justification de l'opération doit être fournie dans le document de programmation (Fiche -Pays, DSP ou revues du DSP), ainsi que dans le rapport d'évaluation, et doit inclure des mesures d'atténuation des risques de fragilité L'opération ne sera pas auditée par un organisme d'audit public mais par un cabinet d'audit indépendant et ce, au moins une fois par an durant l'exécution de l'opération	La justification de l'opération est inscrite dans la Fiche Pays 2011-2012, qui sera approuvée par le Conseil en même tant que le présent programme.  Un audit des flux financiers du compte du Trésor ouvert dans les livres de l'Agence nationale de la BCEAO, en vue de s'assurer (i) de la prise en compte des ressources du PURSSAB dans le budget et (ii) de l'intégration de ces ressources dans les circuits de la dépense publique. Cet audit sera réalisé par un cabinet d'audit indépendant, jugé acceptable par la Banque. Le rapport d'audit sera transmis à la Banque, au plus tard six mois après la fin du programme, soit le 31 décembre 2012. De plus, le Gouvernement s'est engagé à réaliser l'audit du PURSSAB en utilisant le dispositif national en vigueur, en l'occurrence, la Chambre des Comptes qui assure le contrôle de l'exécution budgétaire. En attendant que la Chambre des Comptes résorbe les retards accusés dans les lois de règlement, le Gouvernement transmettra, au plus tard le 31 mars 2012, un rapport d'exécution budgétaire acceptable par la Banque de l'exercice 2011 précisant l'utilisation des ressources de l'appui budgétaire du FAD au titre de l'exercice 2010.
	Au cas où la capacité institutionnelle est jugée faible, le Groupe de la Banque, par l'intermédiaire de la FEF, devrait avoir recruté des professionnels affectés dans les organismes publics concernés pour renforcer la capacité institutionnelle pour qu'elle soit à même d'appuyer l'opération	Des appuis institutionnels sont en cours sur financement de la FEF et du FAD. De même, le présent programme contient un volet important de renforcement de capacités, financé à travers le pilier 3 de la FEF.
	La Banque veillera toujours à associer d'autres bailleurs de fonds, bien qu'elle puisse jouer un rôle moteur dans la coordination des activités et le décaissement des ressources	D'autres bailleurs interviennent également en fournissant des appuis budgétaires, notamment l'UE et la France. Le programme de la Banque est coordonné avec ces deux programmes.
	Les décaissements se feront en plusieurs tranches	Les décaissements se feront en une tranche.

Les pré-requis du FEF sont remplis. Il est demandé cependant une dérogation sur les pré-requis du FAD. En effet, le pays est en voie de signer un nouveau programme avec le FMI qui sera appuyé par la Facilité de Crédit Rapide (FCR).

**3.1.3 Travaux analytiques : Un certain nombre d'études analytiques et de consultations soutiennent l'opération d'appui budgétaire proposée.** En matière de gouvernance financière, des études et évaluations des finances publiques, PEMFAR réalisé en 2007, conjointement avec la Banque mondiale, le FMI et l'Union européenne. Sa revue en 2010, a conclu que le système fiduciaire est globalement satisfaisant. Une étude approfondie sur la pauvreté a été réalisée en 2010 et contribue à donner plus d'orientation dans le ciblage des actions de lutte contre la pauvreté au niveau national. Cette étude pourrait être mise à jour à l'aide de l'étude sur les impacts sociaux de la récente crise postélectorale. Aussi, dans le cadre du PAIMSC, des rapports d'analyse technique ont été produits en octobre 2010. Il s'agit de l'audit technique, des rapports d'étapes des agences du système des Nations Unies. Une étude de pré-faisabilité en vue de la création d'une usine de fabrication de médicaments a été élaborée sur le financement de la Banque et a permis d'informer la conception des actions de ce programme.

## 3.2 Collaboration et coordination avec les autres bailleurs de fonds

**3.2.1 Depuis avril 2011, la coordination de l'aide est réalisée par le ministère du Plan (Direction de la coordination et du suivi) qui dispose des informations pertinentes sur les engagements de divers bailleurs en Côte d'Ivoire.** Le programme de sortie de crise dispose d'un comité de coordination impliquant le Gouvernement et les bailleurs. Ce comité tient des réunions

mensuelles, auxquelles la Banque prend parti à travers sa représentation spéciale en Côte d'Ivoire (ROSA).

**3.2.2 Une réunion des bailleurs (FMI, Banque et Banque mondiale) tenue en Avril 2011 à Washington a convenu de la réalisation à très court terme d'un programme intérimaire pour répondre aux besoins urgents du pays.** A moyen terme, un programme triennal sera élaboré pour appuyer le pays à atteindre le point d'achèvement de l'Initiative PPTE. Le FMI vient d'entamer des discussions sur un programme de reprise économique pour 2011 en collaboration avec la Banque et la Banque mondiale. Par ailleurs, la Banque mondiale entend restructurer son portefeuille actif d'un montant non décaissé de 240 millions de dollar E.U. pour faire face aux besoins nouveaux induits par la crise. Elle appuiera principalement la restauration des infrastructures et le rétablissement des services de base. L'Union européenne, consentira environ 216 millions d'euros pour des opérations portant sur les infrastructures socio-économiques, les transports, l'assainissement, la santé et l'éducation. De son côté, la France, a signé le 21 avril 2011 avec le pays la garantie d'une première tranche d'un prêt de 350 millions d'euros à la Côte d'Ivoire, dont 200 millions visant à appuyer le paiement des salaires des fonctionnaires à fin avril 2011. Par ailleurs, elle s'est engagée à appuyer les arriérés du pays vis-à-vis de la Banque et de la Banque Mondiale. En outre, les Agences des Nations-Unies restent largement impliquées dans la présente sortie de crise notamment sur les opérations humanitaires en Côte d'Ivoire et dans les pays voisins.

**3.2.3 Enfin, dans le secteur social plusieurs mécanismes et organes de coordination et de suivi existent dans le pays et ont été renforcés avec la situation de crise humanitaire actuelle.** L'Equipe Pays du Système des Nations Unies (UNCT), les ONG locales et internationales, la société civile, le groupe de réflexion stratégique (UNCT et bailleurs de fonds) et le Comité Inter-Agences de Coordination humanitaire (IAHCC), sont des instances qui se réunissent régulièrement. Le même cadre de collaboration a été utilisé dans l'élaboration de ce programme.

### **3.3 Résultats et enseignements d'opérations similaires**

**3.3.1 Des leçons des programmes précédents ont été reflétées dans la conception du présent programme.** Avant la crise, la Banque avait un portefeuille varié dans les secteurs de l'agriculture, du développement social et de l'énergie. Après la signature des accords politiques de Ouagadougou en août 2007, la Banque a cofinancé le programme multisectoriel d'appui à la sortie de crise, qui a contribué à restaurer les services de l'Etat dans la Région Centre-Nord-Ouest et favoriser la réintégration sociocommunautaire des groupes vulnérables. Parallèlement, la Banque a initié le programme d'Appui ciblé pour le renforcement des capacités qui a permis le renforcement du cadre de coordination des interventions publiques à la mise en œuvre du DSRP, et l'amélioration de l'efficacité de la gestion des finances publiques et de la bonne gouvernance. Les progrès enregistrés dans le cadre de l'exécution de ces opérations sont satisfaisants.

**3.3.2 Les enseignements tirés de ces programmes ont été pris en compte dans l'élaboration du PURSSAB,** à savoir: (i) la nécessité de la sélectivité dans les interventions adaptées au contexte post conflit; (ii) le dialogue constructif sur les objectifs du programme; (iii) une étroite collaboration avec les partenaires dans la formulation et l'exécution de l'opération en coopération; et (iv) la concertation de l'intervention sur les actions ciblées à impact rapide.

### **3.4 Relations avec les autres opérations de la Banque**

**L'appui proposé est en phase avec les différentes opérations en cours du fait qu'il va renforcer le processus de reconstruction dans le pays et favoriser la réconciliation nationale, ce qui facilitera l'exécution desdites opérations.** La Banque finance trois opérations en cours dont une du secteur privé (Cf. § 2.3). Le projet de gestion intégrée du bassin versant du Gourou (PGIBGA) est déjà approuvé mais n'est pas encore signé, cependant, des discussions entre la Banque et le gouvernement ont eu lieu en vue de la signature imminente. Le présent programme consolide et complète les actions entamées dans la restauration des services de l'Etat et la réhabilitation des services sociaux et administratifs de base au niveau national.

### **3.5 Les avantages comparatifs de la Banque**

**Les avantages comparatifs de la Banque résultent de l'expérience qu'elle a acquise dans la mise en œuvre des projets dans le contexte d'urgence et de reconstruction post conflit dans la sous-région (Guinée Bissau, Libéria, Sierra Léone).** Par ailleurs, grâce à la présence de la Banque dans le Pays à travers son Siège, elle a pu maintenir un dialogue permanent de haut niveau avec les autorités. En outre, la Banque participe à un programme multisectoriel d'appui à la sortie de crise qui vise la restauration des services de l'Etat dans la zone Centre-Nord-Ouest du pays qui est en cours d'exécution depuis 2008 et dont les leçons capitalisées ont été prises en compte dans le montage du programme actuel proposé. Ce programme permet d'étendre les principales réalisations faites dans les secteurs de la santé, de l'éducation et de la protection sociale dans le PAIMSC.

### **3.6 Application des principes de bonnes pratiques en matière de conditionnalités**

**La conception du programme a tenu compte des principes de la bonne pratique en matière de conditionnalités, particulièrement en matière d'appropriation des réformes par le pays.** Par ailleurs, le pays a déjà engagé d'importantes réformes avant la crise, notamment, dans le domaine de la gouvernance financière. Dans ce contexte, et en raison de l'urgence attachée à cette opération, aucune condition préalable portant sur les mesures du programme n'a été retenue.

## **IV LE PROGRAMME PROPOSE**

### **4.1 But et objectif du programme**

**4.1.1 Le but du PURSSAB est de contribuer à la restauration des services sociaux et administratifs de base, à la cohésion sociale et à la réconciliation.** Dans le contexte de dégradation des finances publiques liée à la crise post -électorale, avec un gap de financement de 1200,1 milliards de FCFA prévu en 2011, le programme cherche à répondre aux besoins urgents du pays à travers le rétablissement des services sanitaires, éducatifs et de protection sociale, des réseaux d'eau et d'assainissement, des services de l'administration publique cible ainsi que celui des mécanismes de dialogue et de promotion de la cohésion sociale et de la réconciliation.

### **4.2 Composantes, objectifs et résultats escomptés**

**4.2.1 En vue de contribuer aux défis immédiats relatifs au mauvais fonctionnement de l'administration cible et des services sociaux de base et à la concorde nationale, le programme vise les objectifs suivants :** (i) Favoriser l'accès aux services sociaux et administratifs de base à travers le rétablissement des services sociaux et des réseaux

d'approvisionnement en eau et assainissement, ainsi que le renforcement des capacités des administrations chargées de la Gouvernance économique ; (ii) Contribuer à la promotion de la cohésion sociale et la réconciliation. Les mesures du programme figurent dans la matrice en annexe II.

4.2.2 Le programme inclut plusieurs composantes de renforcement des capacités qui seront financées sous l'allocation du pilier 3 de la FEF pour un montant de 5,50 millions d'UC, notamment, l'actualisation et l'accompagnement de la mise en œuvre du Programme National de renforcement des capacités. Il est recommandé que les activités indiquées en annexe 3 (y compris la prise en compte du renforcement de la commission « Dialogue, Vérité, et Réconciliation) soient financées par l'allocation de la FEF.

## **COMPOSANTE I - RETABLIR L'ACCES AUX SERVICES SOCIAUX ET ADMINISTRATIFS DE BASE**

4.2.3 **La nécessité de rétablir les services sociaux de base**, notamment dans les secteurs de la santé, de l'éducation, de la protection sociale, de l'eau, de l'assainissement et de l'administration économique, financière et du plan est pressante pour la reprise des activités indispensables à l'amélioration des conditions de vie de la population ivoirienne.

### ***Sous-composante I-1 Rétablir l'accès aux services de santé, d'éducation et de protection sociale***

4.2.4 Contexte et défi :

- **Dans le secteur de la santé**, des ruptures de stocks de matériel médical y compris les médicaments essentiels notamment ceux destinés aux femmes et aux enfants, d'ARVs et de vaccins ont été enregistrées. Ceci est aggravé par le pillage des équipements et du matériel roulant des structures de santé. Les défis majeurs concernent (i) l'amélioration de la disponibilité, de l'accessibilité à des services de santé de qualité (ii) l'amélioration de la disponibilité des médicaments y compris les ARVs et autres intrants stratégiques de qualité dans les centres de santé, (iii) la satisfaction des nouveaux besoins de la population et du secteur issus de la crise post-électorale. L'une des priorités immédiates est de rendre fonctionnelles les structures détruites, ceci permettrait aussi de désengorger les hôpitaux qui sont encore fonctionnels.
- **Le système éducatif a été complètement désorganisé** avec les crises successives. Beaucoup d'élèves et d'enseignants ont été déplacés et certaines écoles ont servi de lieux d'hébergement des populations déplacées et de refuges pour les combattants. Les infrastructures, équipements et matériels didactiques ont été partiellement ou totalement détruits. Les cantines scolaires ne fonctionnent plus. Le défi majeur, pour cette sortie de crise est : (i) la réintégration des élèves dans les écoles, (ii) la mise en place d'un environnement scolaire favorable à un enseignement de qualité par la réhabilitation des infrastructures, (iii) la dotation en matériels et équipements, (iv) la réouverture des cantines scolaires, et (v) le renforcement des capacités des administrations scolaires.
- **Au titre de la protection sociale**, les récents évènements ont occasionné les déplacements de près de 200 000 personnes dans la région du moyen Cavally et des Montagnes (Man, Guiglo et Duékoué) et à plus 300 000 personnes dans la ville d'Abidjan. Ces arrivées massives des populations démunies ont généré plus de charges pour les familles d'accueil principalement dans les domaines du logement, des dépenses alimentaires et des déplacements. Par ailleurs, la violence basée sur le genre est devenue un phénomène qui touche une frange importante de la population ivoirienne. Suite aux événements récents, un nombre important de femmes, filles, garçons, ont

subi des violences (viol comme arme de guerre, rapt, violences physiques, etc.) au cours de déplacement et à domicile. Ces différents sévices et privations ont laissé des traumatismes et des séquelles qu'il faudra prendre en charge. La situation des enfants s'est détériorée en raison de la fermeture des écoles, le faible accès aux services de soins et l'absence de sources de revenus, celle des personnes âgées également du fait du manque d'accès aux soins et à une prise en charge sociale.

4.2.5 Mesure du programme : En vue de rétablir l'accès aux services de santé, d'éducation et de protection sociale, le Gouvernement envisage de restaurer les services de base de (i) la santé par l'acquisition d'équipements, de médicaments et d'intrants pour les structures de santé ciblées, (ii) l'éducation par la réhabilitation et l'équipement des écoles primaires et des structures d'encadrement ; l'acquisition de manuels et kits scolaires nécessaires aux écoles ; le renforcement des capacités des enseignants bénévoles en voie de recrutement et des gestionnaires en statistiques scolaires et en codification des postes ; l'acquisition de vivres pour les cantines scolaires ; (iii) la protection sociale par la réhabilitation et l'équipement des centres de protection sociale ainsi que l'équipement des centres de prise en charge des violence.

4.2.6 Résultats attendus du programme : Au terme de ce programme, il est attendu, pour la restauration des services de base que la moitié des formations sanitaires soit fonctionnelle et la chaîne logistique de la PSP rétablie ; 120 écoles des zones cibles soient réhabilitées et équipées ; 600 000 kits soient acquis pour les écoles ; les enseignants bénévoles ainsi que les gestionnaires soient formés (au moins 750); les centres de protection sociale soient réhabilités et opérationnels et quatre centres intégrés de prise en charge des violences soient équipés et fonctionnels.

***Sous-composante I-2 Rétablir l'accès aux services d'eau potable, d'assainissement et de salubrité urbaine, en particulier dans les zones affectées et en faveur des populations déplacées***

4.2.7 Contexte et défis : **Dans le secteur de l'eau et l'assainissement** à Abidjan et dans les zones de conflits, telles que Duékoué, Guiglo et, cinq mille (2000) branchements ont été saccagés. Dans le milieu rural, six cent (600) forages équipés de pompes à motricité humaine d'eau potable ont été endommagés et sont devenus insalubres nécessitant la création de nouveaux forages ou puits, la remise en état et la désinfection des ouvrages et équipements affectés. En ce qui concerne la gestion des déchets solides, le taux d'enlèvement (de la collecte à la mise en décharge) d'avant crise était de 46,1%. Dans le sous-secteur de l'assainissement, le réseau de deux mille (2000) km d'assainissement collectif et de drainage dans la ville est endommagé. En particulier des stations de relevage et un certain nombre de linéaire de réseaux d'eaux usées, de canaux et de caniveaux ont été par endroit endommagés et généralement engorgés. En ce qui concerne la gestion des déchets solides, le service de collecte a été complètement interrompu, conduisant à un cumul de 300000 tonnes d'ordures ménagères en dépôts sauvages dans la ville d'Abidjan.

4.2.8 Mesures du Programme: En vue de rétablir l'accès aux services d'eau potable, d'assainissement et de salubrité urbaine, le Gouvernement envisage de restaurer les services : (i) d'accès à l'eau potable en milieu urbain et rural par la réhabilitation des bornes fontaines identifiées, des branchements endommagés et des mini adductions d'eau potables ainsi que la réhabilitation et la désinfection des forages identifiés ; (ii) d'accès à l'assainissement par la réhabilitation et des stations de relèvement sur le réseau collectif d'Abidjan ; le curage des caniveaux et canaux du réseau d'assainissement collectif d'Abidjan ; la réhabilitation des ouvrages

d'assainissement au niveau des écoles, des centres de santé et des zones de concentration et; (iii) de gestion des déchets ménagers par le ramassage des déchets ménagers d'Abidjan.

4.2.9 Résultats attendus : Au terme de la mise en œuvre du programme, il est essentiellement attendu que : (i) 80% de personnes retrouvent l'accès à l'eau potable, (ii) 80% de personnes retrouvent l'accès aux services d'assainissement, (iii) le taux de 46,1% de ramassage des déchets ménagers soit rétabli.

### **Sous-composante I-3 Restaurer le fonctionnement de l'administration publique cible**

4.2.10 Contexte et défis: **D'importants mouvements de populations fuyant les zones de combats ont été constatés durant la crise.** Ce phénomène a touché aussi des fonctionnaires et agents de l'Etat créant ainsi un vide dans les administrations. L'administration a subi également des dommages matériels liés à des destructions ou des vols. Dans un tel contexte, les capacités de l'administration ont été sensiblement affaiblies avec pour conséquence une réduction du niveau et de la qualité dans la fourniture des services publics notamment dans les secteurs sociaux. Cette dégradation des capacités intervient alors qu'un Programme National de Renforcement des Capacités avait déjà été adopté avec un début de mise en œuvre avant le déclenchement de la crise postélectorale. En conséquence, le Gouvernement devrait relever un double défi: (i) pourvoir l'administration publique en ressources humaines adéquates pour le redémarrage de ses activités et, (ii) renforcer les capacités, aussi bien humaines que matérielles, des administrations économiques, financières et du plan, dont le rétablissement améliore l'efficacité dans la fourniture des services sociaux. Par ailleurs, la crise a eu un impact aussi bien sur le secteur public que privé. A cet effet, cet impact mérite d'être connu afin d'éclairer le Gouvernement sur les actions idoines à entreprendre et ceci constitue aussi un défi majeur qu'il devrait relever.

4.2.11 Mesures du programme: En vue de restaurer le fonctionnement de l'administration publique, le Gouvernement envisage de : (i) pourvoir l'administration publique cible en ressources humaines adéquates pour le redémarrage de ses activités par le redéploiement du personnel de cette administration sur l'ensemble du territoire ; (ii) renforcer les capacités de l'administration publique cible par l'adoption du Programme national de renforcement des capacités actualisé en faveur de cette administration ; (iii) doter l'administration publique cible en moyens adéquats par l'acquisition du matériel requis pour le redémarrage de ses activités; (iv) faire l'état des lieux de l'impact de la crise sur l'économie par l'élaboration de rapports de l'impact de la crise sur, respectivement, les entreprises publiques, les régies financières et le secteur privé ; (v) mettre en œuvre le Plan d'urgence de production de statistiques de base.

4.2.12 Résultats attendus : Au terme de la mise en œuvre du programme, il est essentiellement attendu que le Gouvernement ait une meilleure connaissance de l'impact de la crise sur l'économie. Ceci devrait lui permettre d'identifier et de prendre les mesures idoines qui s'imposent pour le redémarrage de l'économie.

## **COMPOSANTE II – CONTRIBUER A LA PROMOTION DE LA COHESION SOCIALE ET LA RECONCILIATION**

4.2.13 L'organisation des élections générales en novembre 2010 devait mettre fin au conflit politico-militaire que vit le pays depuis près d'une décennie. Malheureusement le refus de

reconnaître les résultats issus des élections de novembre 2010 a renforcé les clivages politiques et sociaux en Côte d'Ivoire.

### *Sous-composante II.1 Faciliter la mise en œuvre des mécanismes de dialogue*

4.2.14 Contexte et Défis : **En raison des divergences, les mécanismes de résolution de conflit traditionnels n'ont pas mis un terme à la crise.** En outre, les acteurs de la société civile n'ont pas réussi à mettre fin à leurs divergences et à exercer une influence politique majeure. L'enjeu principal du nouveau gouvernement est de mettre en place des mécanismes de dialogue inclusifs, crédibles susceptibles de restaurer la confiance et la cohabitation intra-communautaire et de faciliter le retour de la paix et de la concorde nationale.

4.2.15 Mesures du programme: En vue de faciliter la mise en œuvre des mécanismes de dialogue, le Gouvernement envisage de rendre opérationnelle la Commission « dialogue, Vérité et réconciliation » par l'adoption d'un décret portant création de ladite commission et la dotation de cette dernière des capacités humaines et matérielles nécessaires à son fonctionnement.

4.2.16 Résultats attendus du programme : Au terme de la mise en œuvre du programme, il est attendu que la Commission « Dialogue, Vérité et Réconciliation » soit complètement opérationnelle et mène toutes les auditions nécessaires.

### **Sous-composante II-2 Promouvoir la culture de la paix et d'inclusion**

4.2.17 Contexte et défis: **L'insuffisance de communication, voire son absence et la désinformation ont augmenté les effets néfastes de la crise.** En outre, les organes de régulation de l'information n'ont pas fonctionné correctement en raison des ingérences répétées et des manipulations de l'Exécutif. Avec la guerre à Abidjan, certains organes de presse écrite et des radios ont été saccagés et pillés. Les radios de proximité se sont engagés de façon collective pour le maintien et le rétablissement de la cohésion sociale et la résolution des conflits locaux en créant un réseau d'échanges (informations et programmes en synergie « Expression Citoyenne ») via le Réseau Radios Cohésion Sociale et Citoyenneté en Côte d'Ivoire (RCCI). L'enjeu majeur est de renforcer ces organes privés et publics en tant que canaux de diffusion des messages de paix et de cohésion pacifique entre toutes les communautés.

4.2.18 Mesures du programme: En vue de promouvoir la culture de la paix et d'inclusion, le Gouvernement envisage de renforcer les actions de sensibilisation par l'élaboration d'un programme d'information sur la paix et la réalisation de campagnes de sensibilisation pour la paix ainsi que le renforcement des capacités des organes de régulation.

4.2.19 Résultats attendus du programme : Au terme de la mise en œuvre du programme, il est attendu que les campagnes de sensibilisation pour la paix soient lancées.

### *Sous-composante II-3 Consolider le retour de l'ordre et de la sécurité*

4.2.20 Contexte et défi. **Malgré le retour progressif de la paix, la sécurité n'est pas encore totalement rétablie sur l'ensemble du territoire en raison de la circulation des armes et de la présence des miliciens et du non cantonnement des groupes armés.** Cette situation est à l'origine de braquages et pillages imputés à des éléments armés. Le Gouvernement souhaite

poursuivre les efforts pour ramener l'ordre et la sécurité dans l'ensemble du territoire. Dans ce cadre, il cherche à lancer en priorité l'opération d'identification des anciens membres des ex-Forces de défense et de sécurité (FDS), des Forces Républicaine de la Côte d'Ivoire (FRCI) et des miliciens en vue de mettre fin à la circulation des armes et la prolifération des milices. Cette opération vise à déterminer leur profil et faciliter ainsi leur réintégration dans le cadre du Programme national de réinsertion et de réhabilitation communautaire (PNRFC). Parallèlement cette opération va faciliter la constitution d'une armée unifiée comprenant les anciens éléments des FRCI et les Forces de Défense de sécurité, tels que prévues par les Accords Politique de Ouagadougou. Le défi majeur du Gouvernement est la constitution d'une armée unifiée et la réinsertion socio-économique des ex-combattants dans le civil.

4.2.21 Mesures du programme : En vue de consolider le retour de l'ordre et de la sécurité, le Gouvernement envisage de lancer le programme d'identification des ex-combattants par l'élaboration d'un plan d'actions pour le processus d'identification et du profilage des ex-combattants.

4.2.20 Résultats attendus du programme : Au terme de la mise en œuvre du programme, il est attendu que le rapport d'identification et le profil des ex-combattants soit réalisé.

### 4.3 Besoins et modalités de financement

4.3.1 **La mise en œuvre du programme du Gouvernement se traduira par un besoin de financement et nécessite un soutien de la part des Partenaires Techniques et Financiers (PTFs).** Sur la base des données préliminaires de 2011, et en dehors des ressources à rechercher sur le marché financier (605 milliards de FCFA), les financements à rechercher s'établissent exceptionnellement à 672,7 milliards de F CFA du fait de la crise postélectorale. Les interventions des PTFs sont envisagées dans le cadre des dons et prêts projets, ainsi que des appuis budgétaires sectoriels et généraux. La Banque fournira son appui budgétaire sous forme d'un don FAD pour 71,9 millions d'UC (55,3 milliards de F CFA) et d'un prêt de 23,1 millions d'UC (17,7 Milliards de F CFA), ainsi qu'un appui institutionnel de renforcement des capacités de 5,5 millions d'UC (4,2 milliards de F CFA). Au total, les ressources spécifiques de la présente opération (100,5 millions d'UC) permettront la couverture de 11,4% du besoin de financement résiduel.

**Tableau 1: Besoins et sources de financement 2011 (En milliards de F CFA)**

	2011
Ecart de financement	1184,4
Financement identifié	588,9
Annulation, rééchelonnements et échéances différées de dette	155,5
Appuis budgétaires	500,8
FMI	114,2
Banque mondiale	45
BAD	77,2
UEMOA	2
AFD	262,4
Emprunts projets	67,8
Dons projets	14,5
Dons programmes (dépenses de sortie de crise)	5,8
Ecart de financement résiduel	595,5

Source/ Autorités ivoiriennes – Cadrage budgétaire provisoire DGBF – Version du 17 Mai 2011

#### 4.4 Bénéficiaires du programme

4.4.1 **Les bénéficiaires du programme sont principalement la population ivoirienne dans son ensemble soit de près de 20 millions d'habitants, dont particulièrement les populations déplacées et les réfugiées.** Il s'agit particulièrement de personnes vivant dans la précarité en raison de l'arrêt des activités économiques, de l'embargo, des pillages et des destructions massives des biens. Les bénéficiaires les plus directement concernées sont : i) le groupe de 200 000 personnes déplacées dans la région du Moyen-Cavally, des Montagnes, ii) 177 500 réfugiées à l'extérieur du pays dont 160 000 personnes au Libéria (Source, *HCR*, mai 2010) dont 65 000 enfants seuls qui pourront retourner dans leurs foyers ; iii) près de 600 000 personnes résidant dans les quartiers d'Abobo et Yopougon déplacées par les récents combats.

4.4.2 **Les principales structures bénéficiaires sont le réseau scolaire, les services socio sanitaires de base, les réseaux d'eau potable et d'assainissement dans la ville d'Abidjan, les réseaux d'eau potable en milieu rural ainsi que les structures en charge des femmes victimes des violences.** Ces réalisations bénéficieront à une population de la zone estimée à près de 6,5 millions de personnes dont la moitié de femmes.

4.4.3 **Par ailleurs, la connaissance de l'impact de la crise sur l'économie, qui sera développée dans le cadre de ce programme, permettrait de prendre des mesures idoines pour l'appui au développement du secteur privé.**

#### 4.5 Impact social

**La restauration des services sociaux, administratifs et de la sécurité vont influencer considérablement sur les conditions de vie des populations.** Le rétablissement des réseaux d'eau et d'assainissement et l'existence des services de qualité vont faciliter le retour du personnel soignant, des enseignants et des autres personnels des administrations publiques. Cette disponibilité va favoriser également le retour des populations déplacées et réfugiées dans les zones d'origine ainsi que la relance des activités économiques fortement perturbées par les longues années de crise. Les campagnes de sensibilisation sur la paix et le rétablissement des mécanismes de dialogue vont réduire sensiblement les tensions et renforcer la stabilité dans le pays.

#### 4.6 Impact sur le genre

**Impact sur le genre. Les femmes constituent 52% de la population ivoirienne et ont payé un lourd tribut pendant le conflit depuis 1999.** Elles forment près de 60% des 200 000 personnes déplacées dans l'Ouest et 55 % de 177 000 réfugiés à l'extérieur du pays. Elles ont été les principales victimes de l'insécurité, du faible accès aux services sociaux de base et des violences basées sur le genre qui ont accru la précarité de leurs conditions de vie. Dans le cadre de ce programme, elles seront les premières bénéficiaires des actions prévues grâce à l'accès à l'eau, aux médicaments, aux soins de qualité et aux services de protection sociale et de prise en charge psycho-sociale des cas de traumatismes ainsi qu'au bon fonctionnement des réseaux d'assainissement. La scolarisation des enfants pourrait aussi alléger la précarité des conditions de vie des femmes et des fillettes à long terme. En outre, l'amélioration des conditions de vie dans les zones devrait en outre favoriser le retour rapide des populations déplacées et réfugiées dans les zones d'origine et la relance des activités économiques fortement perturbées par les longues années de conflits. Les réformes engagées dans le cadre du programme bénéficieront à la population active féminine (60% du personnel œuvrant dans les services de santé, d'éducation et de protection sociale).

## 4.7 Impact sur l'environnement

**Le programme proposé est un appui budgétaire général. Il n'aura pas d'impact sur l'environnement** et il est classé en catégorie III. Cependant, il convient de souligner que le ramassage des déchets solides ainsi que le rétablissement des canaux de drainage et des conduites des eaux usées auront un effet positif sur l'environnement. Par ailleurs, ces effets positifs sur l'environnement auront un impact sur la santé des populations avec la réduction probable des épidémies et de manière générale sur les conditions de vie des populations.

## V – MISE EN OEUVRE, SUIVI ET EVALUATION

### 5.1 Dispositions de mise en œuvre

**5.1.1 Organe d'exécution : Le Ministère de l'Economie et des Finances sera chargé de la mise en œuvre du PURSSAB et du Programme de renforcement des capacités sous le pilier 3 de la FEF.** A cet effet, il veillera à ce que les Ministères et les structures concernées de l'administration ivoirienne jouent pleinement leur rôle dans la mise en œuvre des mesures qui relèvent de leurs domaines de compétences. Le suivi quotidien et l'évaluation du programme seront de la responsabilité du Comité technique de suivi du programme économique et financier (CTSPEF), présidé par le Directeur Général de l'Economie (DGE) et auquel participent les ministères sectoriels. Sous la supervision du Ministre de l'Economie et des Finances, le CTSPEF produira un rapport de revue à mi-parcours et un rapport annuel de performance. Le CTSPEF dispose des ressources humaines et des capacités de modernisation des administrations pour effectuer le suivi requis via la cellule du Projet de renforcement des capacités des administrations économiques financières et du plan (PRCAEFP). Le pilier 3 de la FEF soutiendra au besoin le renforcement des capacités de la cellule du PRCAEFP. La Banque exercera un suivi rapproché de la mise en œuvre du programme, à travers des missions de supervision et un suivi rapproché avec l'appui de la Représentation officielle du siège de la Banque à Abidjan. (ROSA).

**5.1.2 Le don et le prêt se feront sous la forme d'un appui budgétaire.** Par conséquent, les acquisitions de biens et services se feront selon les règles de procédures nationales. Le système national de passation des marchés publics tel qu'il a été réformé, est d'une qualité globalement acceptable. La qualité du système ivoirien des marchés publics a fait l'objet d'évaluation dans le cadre de la Revue de la Gestion et du Système des Finances Publiques, organisée en novembre 2007 par la Banque Mondiale en collaboration avec la BAD, le FMI et l'Union Européenne. Les résultats de cette évaluation plaçaient le système de passation des marchés publics de la Côte d'Ivoire juste au niveau de la moyenne (environ 1,5 qui correspond à la moyenne du système de notation adopté par l'OCDE). Le nouveau Code des marchés, adopté en 2009 et transposant les Directives de l'UEMOA, satisfait dans une large mesure les principes posés par les bonnes pratiques internationales en matière de marchés publics. Toutefois, certains aspects du système de passation des marchés nécessiteront, à terme, une modernisation. Aussi, toutes les acquisitions des biens et services de consultants financés sous les fonds du pilier III de la FEF se feront conformément aux règles et procédures de la Banque en utilisant les documents standards de passation des marchés y afférents.

**5.1.3 Décaissements : Sous réserve de la satisfaction par le donataire** des conditions préalables prévues par les protocoles d'accords, les deux dons (FAD 11,90 millions UC et FEF 60 millions d'UC, pilier 1) seront décaissés en une tranche unique, y compris les reliquats réaffectés des prêts des deux projets annulés (PVRH et projet de développement du moyen Comoé), d'un montant total de 23,10 millions UC. L'ensemble de ces ressources seront décaissées sur un compte

spécial du Trésor public ouvert dans les livres de l'Agence Nationale de la BCEAO à Abidjan. Par ailleurs, les ressources du Don au titre du pilier 3 de la FEF, d'un montant total de 5,50 millions d'UC, seront décaissées en fonction des requêtes sur un compte séparé ouvert à cet effet.

5.1.4 Le choix du décaissement en une tranche unique des deux dons et du prêt se justifie par deux raisons : (i) la nécessité de couvrir les besoins urgents de financement du budget en une année cruciale pour atténuer les effets de la crise et relancer l'économie et (ii) l'engagement très fort du Gouvernement, démontré à l'occasion de l'élaboration du programme et le niveau élevé d'appropriation pour sa mise en œuvre.

5.1.5 **Gestion financière. Le programme étant un appui budgétaire, les ressources qui lui sont allouées utiliseront le circuit de la dépense publique dans son intégralité (allocation des ressources, chaîne de la dépense, contrôle).** Le Ministère de l'Economie et des Finances assumera la responsabilité de la gestion administrative, financière et comptable desdites ressources. Les risques fiduciaires appréhendés sur la base des dernières évaluations du système de gestion des finances publiques (PER 2003, CFAA et CPAR 2004, PEMFAR 2007), sont atténués par : (i) la poursuite de la mise en œuvre des réformes de gestion des finances publiques en cours ; (ii) les revues conjointes FMI-Banque Mondiale-BAD basées sur les évaluations régulières de la performance macro-économique et financière et (iii) l'audit spécial annuel du compte du Trésor ouvert dans les livres de l'Agence nationale de la BCEAO, par la Chambre des comptes, suivant les modalités précisées ci-dessous.

5.1.6 **Audit : Le PURSSAB sera audité par la Chambre des comptes dans le cadre du contrôle externe de l'exécution du budget de l'Etat mais également par un audit externe indépendant.** En effet, un audit des flux financiers du compte du Trésor ouvert dans les livres de l'Agence nationale de la BCEAO, en vue de s'assurer (i) de la prise en compte des ressources du PURSSAB dans le budget et (ii) de l'intégration de ces ressources dans les circuits de la dépense publique. Cet audit sera réalisé par un cabinet d'audit indépendant, jugé acceptable par la Banque. Le rapport d'audit sera transmis à la Banque, au plus tard six mois après la fin du programme, soit le 31 décembre 2012. De plus, le Gouvernement s'est engagé à réaliser l'audit du PURSSAB en utilisant le dispositif national en vigueur, en l'occurrence, la Chambre des Comptes qui assure le contrôle de l'exécution budgétaire. En attendant que la Chambre des Comptes résorbe les retards accusés dans les lois de règlement, le Gouvernement transmettra, au plus tard le 31 mars 2012, un rapport d'exécution budgétaire acceptable par la Banque de l'exercice 2011. Le programme de renforcement des capacités du pilier 3 de la FEF sera audité séparément par un audit externe financé sous les fonds du même don.

## 5.2 Dispositions de suivi et évaluation

5.2.1 **Le suivi et l'évaluation du programme seront assurés par le CTSPEF qui a réalisé de manière satisfaisante le suivi et l'évaluation des programmes précédents.** Il dispose à cette fin de ressources humaines compétentes, un dispositif institutionnel multisectoriel adéquat et des équipements nécessaires pour le suivi-évaluation.

5.2.2 **La matrice de mesures convenue conjointement entre la Banque et les autorités sera le cadre commun de suivi-évaluation du programme** (Annexe 2). Le CTSPEF assurera la collecte des données et la coordination du suivi-évaluation et mettra les informations à la disposition de la Banque. La Banque conduira une mission de supervision en concertation avec les autres PTFs,

pour évaluer les progrès accomplis sur la base des indicateurs de la matrice de mesures. A la fin du programme, un rapport d'achèvement sera préparé par la Banque avec la collaboration du Gouvernement.

## **VI. DOCUMENTS JURIDIQUES ET AUTORITE LEGALE**

### **6.1 Documents juridiques**

**Quatre accords seront signés.** Un accord de prêt pour la réaffectation des fonds annulés sur les prêts visés à la section 5.1.3, un protocole d'accord pour les ressources du pilier I de la FEF, un protocole d'accord pour les ressources du FAD et une lettre d'accord pour les ressources du pilier III de la FEF.

### **6.2 Conditions préalables à l'intervention du groupe de la Banque**

#### **A- Conditions préalables à l'entrée en vigueur des protocoles d'accords de don et de l'accord de prêt**

Les Protocoles d'accords de la FEF (pilier I) et du FAD, ainsi que la lettre d'accord de la FEF (pilier III) entreront en vigueur à la date de leur signature par le Donataire, le Fonds et la Banque. L'entrée en vigueur de l'accord de prêt sera quant à elle subordonnée à la réalisation par l'Emprunteur des conditions prévues à la section 12.01 des conditions générales applicables aux accords de prêt et de garantie.

#### **B- Conditions préalables au décaissement des ressources au titre du protocole d'accord FAD, du protocole d'accord (FEF Pilier I) et de l'accord de prêt (réaffectation des prêts annulés) :**

Outre les conditions d'entrée en vigueur telles que stipulées au point 6.2.1 ci-dessus, le décaissement des fonds des accords susvisés ne sont soumis à aucune condition préalable au décaissement.

#### **C- Conditions préalables au décaissement des ressources au titre de la lettre d'accord (FEF Pilier III)**

Outre les conditions d'entrée en vigueur telles que stipulées au point 6.2.1 ci-dessus, le décaissement des fonds du pilier III de la FEF sera subordonné à la fourniture par le Donataire de la preuve de l'ouverture d'un compte spécial acceptable par la Banque/le Fonds et destiné à recevoir les ressources du don.

### **6.3 Respect des politiques du Groupe de la Banque**

Le PURSSAB est conforme aux Directives de la Banque relatives à l'utilisation des ressources de la Facilité en faveur des Etats Fragiles (FEF), ainsi qu'à l'utilisation de dons pour le financement des opérations d'appui au budget de développement comme stipulé à l'annexe 2 de la Directive y afférente (ADF/BD/WP/2008/83). Le programme est également conforme aux directives révisées sur l'annulation des prêts, dons et garanties approuvées le 11 mai 2011 par les conseils d'administration de la BAD et du Fonds.

## VII DURABILITE ET GESTION DES RISQUES

7.1 **Durabilité.** Le PURSSAB rentre dans le cadre des actions d'urgence du gouvernement. A ce titre, l'appropriation sera renforcée, compte tenu du fait que le programme va appuyer le gouvernement à rendre les structures délivrant des services de base fonctionnelles. es charges récurrentes seront prises en compte par le gouvernement dans le cadre de la politique de maintenance. Par ailleurs, les mesures prises pour la restauration de l'administration publique qui vont se poursuivre au-delà de ce projet sont en faveur d'un processus de durabilité des interventions. Il s'y ajoute le maintien de la paix et de la cohésion sociale dont les interventions ciblées sont des interventions allant du court terme au long terme.

7.2 **Risque 1 :** Instabilité politique et insécurité. Le premier est un risque de persistance de l'instabilité politique et de l'insécurité. Malgré les progrès réalisés dans le passé au niveau du processus de réconciliation nationale, la résurgence de tensions politiques restent toujours possible. Les tensions sociales peuvent surgir en raison de ce qui peut être perçu comme des lenteurs dans le traitement des problèmes économiques et sociaux les plus pressants par les nouveaux dirigeants dans les zones qui ont été les plus affectées par le conflit.

7.3 **Mesures d'atténuations :** Ce risque peut être atténué par un sursaut de la classe politique pour une application systématique et consensuelle des mesures restantes de l'APO avec la mise en place du Gouvernement d'union, par le travail attendu de la Commission pour le dialogue, la vérité et la réconciliation ainsi que par le soutien de la communauté internationale dans la réunification des forces de sécurité. Par ailleurs, la reconduction pour une année supplémentaire par le Conseil de sécurité de l'embargo sur les importations d'armes en Côte d'Ivoire est en faveur de la lutte contre l'insécurité. L'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) apportera un appui aux autorités ivoiriennes dans le domaine de la collecte et du stockage des armes illégalement détenues par des ex combattants et milices.

7.4 **Risque 2 :** La faiblesse des ressources face à l'ampleur du gap de financement. En effet, consécutivement à la crise postélectorale, des sorties massives de cacao à l'exportation par l'Est et le Nord vers les pays limitrophe (Ghana et Burkina Faso) ont resurgi ; faisant perdre au trésor public des ressources importantes. La résurgence d'un tel phénomène, qui était en baisse, et son amplification à court terme va accroître le risque mentionner et limiter les ressources dans ce contexte post-crise. Par ailleurs, les intérêts divergents des groupes de pression politiques dans les secteurs clés de l'économie (café/cacao, pétrole,...) peuvent constituer un risque pour le cadre fiduciaire et contrarier le renforcement de la bonne gouvernance. Face à ces risques, l'appui des partenaires techniques et financiers y compris de la Banque est nécessaire pour permettre au Gouvernement de réduire significativement, voir annihiler les pertes de recettes fiscales, de renforcer le cadre fiduciaire et de garantir la traçabilité des ressources.

7.5 **Mesures d'atténuation :** Avec la fin de crise postélectorale, le redéploiement des forces de défense et de sécurité plus particulièrement des douanes aux postes frontières devraient permettre de limiter les exportations frauduleuses et d'aboutir à l'unicité de caisse. S'agissant du cadre fiduciaire, il convient de noter que pour réduire la résistance aux réformes et renforcer la gouvernance, des mesures ont été prises en vue d'assurer la transparence dans le secteur du café-cacao. Certaines interventions, notamment l'aide d'urgence/en situation de catastrophe, le soutien à l'intégration régionale et l'accès aux marchés extérieurs, ainsi que le renforcement de l'aide budgétaire

pourraient atténuer ces risques. Dans le secteur financier et de l'énergie, des réformes ont été initiées pour renforcer la transparence et l'obligation de rendre compte. Différents audits ont été lancés dans ces secteurs. Le risque fiduciaire pourra aussi être atténué avec les mesures mises en œuvre dans le cadre du Plan d'actions d'amélioration du système de finances publiques et du système des marchés publics au titre du PEMFAR.

**7.6 Risque 3 :** Le retard dans la reprise de service du personnel des secteurs sociaux et des administrations économiques et financières ainsi que le retard dans la mise en œuvre des activités. Le redéploiement du personnel de santé, des enseignants et du personnel des affaires sociales et administrations économiques et financière est nécessaire pour faire fonctionner l'ensemble des structures médicales, éducatives, de protection sociale qui seront réhabilitées et équipées. L'application des différentes étapes des procédures nationales pourraient retarder l'exécution des activités.

**7.7 Mesures d'atténuation :** Les mesures proposées sont les suivantes : la mise en place d'un dispositif efficace de redéploiement du personnel ainsi que la sécurité dans les zones post conflit devraient être assurée à travers le plan de restauration de la paix. Le gouvernement devrait prendre les dispositions nécessaires pour accélérer l'exécution des activités.

## VIII – RECOMMANDATION

Il est recommandé aux Conseils d'administration : (i) d'approuver la proposition de financement d'un montant total de 100,5 millions d'UC, dont trois dons respectivement de 60,00 millions d'UC (FEF, Pilier 1), 11,90 millions d'UC (FAD), 5,50 millions d'UC (FEF, pilier 3) et d'un prêt d'un montant total de 23,10 millions d'UC en faveur de la République de la Côte d'Ivoire aux fins et sous réserve des conditions stipulées dans le présent rapport ; et (ii) en ce qui concerne le don et le prêt FAD, de déroger aux critères d'éligibilité de l'appui budgétaire en autorisant l'application exclusive des critères d'éligibilité de la Facilité des Etats fragiles à ces deux instruments.

## **Lettre de politique de développement du gouvernement**

**MINISTRE DE L'ECONOMIE  
ET DES FINANCES**

-----  
**LE MINISTRE**  
-----

**REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE**  
**Union – Discipline – Travail**  
-----

N° /MEF/DGE/DCPE

Abidjan,

A Monsieur Donald KABERUKA  
Président de la Banque africaine de développement

**Objet** : Lettre de politique de développement

**Monsieur le Président,**

1. La présente Lettre de politique de développement (LPD) donne la situation socio-économique de la Côte d'ivoire en 2010 et les perspectives pour 2011. Elle énonce les politiques et les objectifs spécifiques que les autorités entendent mettre en œuvre dans le cadre du programme du gouvernement en 2011. Les autorités comptent sur le soutien de la Communauté internationale, notamment celui de la Banque africaine de développement, sous forme d'appui budgétaire, à travers le Programme d'urgence à la restauration des services sociaux et administratifs de base (PURSSAB).

### **I. Le contexte politique et économique**

2. La crise postélectorale qui a débuté au lendemain du 2<sup>ème</sup> tour des élections présidentielles, s'est traduite par des pertes en vies humaines et d'importantes violations des droits humains. L'escalade de la violence et l'utilisation d'armes lourdes ont fait monter le bilan dans la population civile à plus de 3.000 morts<sup>3</sup>, des milliers de blessés et un très grand nombre de réfugiés ivoiriens dans les pays voisins notamment, au Liberia et au Ghana. Avec la fin de l'état de belligérance en avril 2011, le Président Alassane Ouattara a lancé un appel à la réconciliation nationale et à la reprise des activités. Une nouvelle page est en passe de s'ouvrir pour consolider la paix retrouvée, promouvoir la réconciliation et faciliter le redressement socioéconomique du pays. C'est ainsi que le gouvernement a affirmé sa volonté de faire face aux urgences, à savoir : (i) la sécurisation des personnes et des biens à Abidjan et sur toute l'étendue du territoire; (ii) la mise en place d'une Commission pour le dialogue, la vérité et la réconciliation pour rebâtir la cohésion sociale qui s'est

---

<sup>3</sup> Selon les autorités ivoiriennes

effritée sur les deux dernières décennies ; (iii) la création d'une Commission nationale d'enquête pour faire la lumière sur les crimes perpétrés pendant la crise et ; (iv) la reprise des activités économiques.

3. Depuis la mi-avril 2011, on enregistre une normalisation progressive de la situation. Les présidents des principales institutions d'Etat et la hiérarchie des Forces de défense et de sécurité de Côte d'Ivoire, ont fait allégeance au Président de la République. Des patrouilles mixtes composées des Forces Républicaines de Côte d'Ivoire (FRCI) et forces impartiales (ONUCI et forces françaises de la Licorne) opèrent dans toutes les communes d'Abidjan. La situation sécuritaire s'améliore et les pillages ont diminué. L'eau et l'électricité ont été rétablies dans les zones ayant fait l'objet de coupure durant la crise. Les marchés et les commerces ont rouvert. L'administration, les banques et les écoles reprennent progressivement malgré quelques difficultés.

4. La prestation de serment du Président élu, devant le Conseil constitutionnel a eu lieu le 6 mai 2011 et son investiture s'est tenue le 21 mai 2011. Un gouvernement d'union nationale élargi à l'opposition et à la société civile est envisagé. Les élections législatives prévues pour se tenir avant la fin de l'année 2011 permettront de renouveler l'Assemblée nationale après plus de 5 ans d'exercice au-delà de la durée normale du mandat des députés. La bonne tenue de cette échéance est un des défis majeurs vers la pleine normalisation politique. Par ailleurs, la formation d'une armée unifiée et le redéploiement des forces de sécurité sur l'ensemble du territoire reste également un défi pour le gouvernement.

#### **I.2.2.2. Contexte économique.**

5. La conclusion du programme économique et financier appuyé par la Facilité Elargie de Crédit (FEC) et l'amélioration des conditions sécuritaires ont permis le raffermissement de la croissance économique. En 2009, la croissance du PIB s'est établie à 3,8% soutenue par les performances du cacao (+14,71%), de l'extraction minière (+13,7%), des télécommunications (+9,8%), du transport (+4,3%), du commerce (+3,8%) et de l'agroalimentaire (+17,8%). En 2010, la croissance est ressortie à 2,4%, en retrait par rapport à l'objectif de 3% du fait de l'impact de la crise postélectorale. L'évolution favorable a toutefois été soutenue par le BTP (+27,2%), l'agroalimentaire (+13,4%), les télécommunications et le commerce. L'inflation s'est établie à 1% en moyenne grâce au maintien de la réduction de la taxe sur le riz et des denrées de grande consommation. La levée de la mesure d'exemption de taxe sur le riz et l'évolution des cours du pétrole sur le marché internationale ont influencé à la hausse l'inflation qui s'est située à 1,8% 2010.

6. S'agissant des finances publiques, les recettes publiques (hors dons) sont estimées à 19,1% du PIB en 2010 contre 18,9% du PIB en 2009. La hausse des recettes en 2010 est liée principalement aux effets positifs des réformes engagées pour le redressement des taxes d'importation sur les marchandises générales. Les dépenses, quant à elles, ont connu une hausse de 9,6% passant de 21,1% du PIB en 2009 à 22% en 2010 en raison de l'organisation des élections présidentielles et d'une hausse des dépenses courantes de 9,34%. Le solde primaire de base se dégrade et passe de 0,7% du PIB en 2009 à -1,2% en 2010.

7. Concernant la situation monétaire, la masse monétaire s'est accrue de 17,2% en 2009 par rapport à 2008, en raison d'une forte hausse à la fois des crédits au secteur privé (10,6%), d'une croissance des crédits nets au gouvernement de 83,2%, et d'une amélioration des avoirs extérieurs

nets de 12,6%. En 2010, la croissance de la masse monétaire pourrait s'établir à 8,2% en liaison avec l'augmentation des avoirs extérieurs et du crédit au secteur privé.

8. Au niveau des comptes extérieurs, la balance courante reste excédentaire. En 2008 et en 2009, ce solde s'est consolidé en passant de 201,9 milliards à 763,8 milliards en étroite relation avec la bonification des importations et des exportations. Le surplus enregistré entre 2008 et 2009 estimé à 5,2% du PIB a permis une reconstitution des réserves internationales. En 2010, l'excédent de la balance courante se situerait à 520,5 milliards entraînant une constitution de réserves de 50 milliards.

9. Le gouvernement a rétabli ses relations économiques et financières avec tous les partenaires et entend bénéficier de leurs appuis pour la sortie définitive de la crise sociopolitique. Il entend apurer intégralement l'ensemble des arriérés envers toutes les institutions multilatérales et principalement la Banque Mondiale et la Banque africaine de développement avec au concours financier de la France.

## **II. Etat d'exécution des Réformes en 2010**

10. Le programme économique et financier couvrant la période 2009-2011, visait à accélérer la reconstruction et la croissance, lutter contre la pauvreté et progresser vers la réalisation des OMD dans un pays réunifié et un climat de paix consolidé. Ces objectifs sont conformes à ceux du DSRP, lequel a servi de repère pour la coordination du programme avec la société civile et les partenaires au développement. La mise en œuvre de ce programme en 2010 a permis (i) de réaliser une croissance du PIB réel de 2,4% ; (ii) contenir le taux d'inflation IHPC à 1,8%. Toutefois, le solde primaire de base s'est dégradé à -1,2% en raison de l'augmentation des dépenses liées à la crise et à la baisse des recettes due aux perturbations de l'activité économique résultant de la crise postélectorale.

11. Les réformes structurelles contenues dans le Programme économique et financier appuyé par la FEC, approuvé en mars 2009 par le FMI, ont connu une mise en œuvre satisfaisante jusqu'en septembre 2010 comme l'atteste les conclusions des missions de revue du FMI de septembre 2010. Toutefois, leur exécution a enregistré un ralentissement à partir de second semestre 2010 en raison des préparatifs et de la tenue des élections présidentielles. Le gouvernement a normalisé le cadre budgétaire par l'adoption du budget 2011 avant la fin de l'année 2010. Cependant, les changements intervenus nécessitent des ajustements qui interviendront dans le cadre d'un collectif budgétaire.

12. Au niveau des réformes fiscales, le gouvernement a parachevé le redéploiement de l'administration fiscale et renforcer les effectifs en personnel afin d'améliorer le contrôle de la facture normalisée. Par ailleurs, il a lancé la mise en place d'un progiciel de suivi des exonérations en vue d'optimiser les recettes fiscales. Dans le domaine des douanes, le gouvernement a réalisé un audit du système informatique de la Douane afin d'améliorer son fonctionnement. Sur la période d'ajustement, des mesures conservatoires ont été adoptées. Elles portent notamment sur la formation de spécialiste du tarif et du renforcement des services de « première ligne », de l'établissement de procédures simplifiées entre les services de la douane et ceux de ses principaux partenaires. Pour améliorer les recettes douanières, les agents ont été formés aux techniques de jaugeage des produits pétroliers et des nouvelles dispositions sont en étude pour revisiter les exonérations en vue de réduire ainsi les recettes non perçues pour lesquelles des rapports trimestriels sont régulièrement produits. S'agissant des dépenses, les réformes en cours visent à rationaliser. A cet effet, le gouvernement a poursuivi la limitation du recours aux avances et a

lancé un recensement des fonctionnaires et agents de l'Etat. Par ailleurs, en vue d'accélérer l'exécution et assurer une fluidité de traitement de l'information budgétaire et financière, la déconcentration du SIGFIP s'est poursuivie, de même que l'interfaçage entre SIGFIP et ASTER.

13. Les réformes de l'administration publique visaient à améliorer l'efficacité de l'administration publique. Sur cette base, les travaux sont très avancés pour l'élaboration du plan de réformes visant notamment à la création des postes de secrétaires généraux des ministères et à l'instauration d'un organigramme type pour tous les ministères. Cette réforme sera renforcée par un contrôle rigoureux de l'évolution des effectifs par la mise en place d'un système intégré de gestion des fonctionnaires et agents de l'Etat. Ce nouveau dispositif devra prendre en compte l'ajustement de l'âge de départ à la retraite, qui a été prolongé une seconde fois, de 57 à 60 ans.

14. Au niveau des réformes des finances publiques initiées dans le cadre de l'UEMOA, le processus de transposition des directives est en cours. Il s'agit (i) du code de transparence, (ii) de la organique relative à la loi de finance, (iii) de la nomenclature budgétaire de l'Etat, (iv) du règlement général sur la comptabilité publique, (v) du plan comptable de l'Etat, (vi) du Tableau des Opérations Financières de l'Etat (TOFE). Aussi, le gouvernement est-il en train de mettre en place le Comité National de la dette Publique conformément au règlement y relatif. Par ailleurs, la mise en œuvre des plans d'actions issus des recommandations de l'UEMOA en matière de transition fiscale et de la stratégie globale du secteur financier a débuté.

15. Les efforts engagés pour l'assainissement du secteur financier se sont poursuivis au niveau des banques publiques et des institutions de microfinance. Ainsi la Banque Nationale d'Investissement (BNI) continue de mettre en œuvre son plan d'actions issu des recommandations de la Commission Bancaire ainsi que de l'audit financier et opérationnel en vue de l'amélioration des ratios prudentiels. Cet objectif est également recherché par la BFA et Versus Bank qui appliquent aussi des recommandations de la Commission Bancaire et bénéficient de la puissance publique pour la récupération des crédits en souffrance par l'entremise de comités de recouvrement. Concernant la Banque de l'Habitat de Côte d'Ivoire (BHCI), l'augmentation de capital a été enclenchée et devra porter à terme le niveau à 12,1 milliards de F CFA. Quant à la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne (CNCE), elle a finalement été transformée en banque, mais reste sous surveillance étroite pour ses opérations de crédits. Concernant la microfinance, le souci d'améliorer la qualité du portefeuille a conduit à la suspension de certains dirigeants de leur poste de responsabilité pour soit mauvaise gestion soit application approximative des directives de l'autorité de régulation. Par ailleurs, des dispositions spéciales ont été arrêtées pour accélérer le recouvrement des créances en souffrance.

16. Par ailleurs, le gouvernement a mis en œuvre le plan d'actions issu de la revue PEMFAR de 2007. En attendant l'évaluation à mi-parcours de 2011, une évaluation interne a montré que des avancées notables ont été réalisées, même si des efforts restaient à faire notamment, sur l'adoption ou la transposition de certains textes fondamentaux.

17. Concernant la filière café cacao, le gouvernement a poursuivi la production et la publication trimestrielles de communications analytiques sur les flux physiques et financiers en 2010. Par ailleurs, en vue d'améliorer le revenu des paysans, le gouvernement a adopté une taxation ad valorem sur le cacao pour lequel la totalité des prélèvements ne doit pas excéder 22% du prix CAF. Par ailleurs, deux études ont été lancées en vue de s'assurer de l'effectivité de la transmission des ressources aux producteurs et des coûts de fonctionnement des structures, dans le cadre des réformes institutionnelles à engager dans la filière. La réforme devra prendre en compte l'élection de nouveaux dirigeants, processus pour lequel le recensement des producteurs a été relancé, suite à l'audit concluant de la technique de recensement.

18. Le secteur énergie a souffert en 2010 des avaries intervenues sur la centrale thermique d'AZITO. Elle a eu pour conséquences des délestages en électricité et des surcoûts en subvention liés à l'importation d'électricité et à la location de la centrale thermique d'AGGREKO. Malgré ce choc, le Gouvernement a poursuivi les réformes dans le secteur notamment par la publication trimestrielle des communications adoptées en Conseil des Ministres et relatives aux flux physiques et financiers du secteur énergie. De même, l'application du mécanisme de fixation automatique des prix des produits pétroliers s'est poursuivie malgré des ajustements fiscaux intervenus suite aux remous sociaux de février 2010. Par ailleurs, le nouveau code des hydrocarbures, du contrat de partage et d'accord d'association a été finalisé et est en cours d'analyse pour adoption. Toutefois, en vue de maintenir la quiétude sociale pendant la période électorale, la hausse tarifaire de 10% envisagée en octobre 2010 a été reportée en 2011.

19. Les réformes de gouvernance et d'amélioration du climat des affaires ont beaucoup avancé. La formation des magistrats à la matière commerciale, entamée en 2009, s'est poursuivie en 2010. Des projets de texte relatifs à la création des tribunaux de commerce, à la charte d'éthique et au code de déontologie sont disponibles. Par ailleurs, les textes relatifs au plan national de bonne gouvernance, à la loi sur l'enrichissement illicite, aux décrets portant création du Centre de Facilité des Entreprises et de l'Agence de gestion des terrains industriels, et à l'ordonnance relative à l'exéquat des décisions des cours d'arbitrage seront analysés par le gouvernement en vue de leur adoption.

20. S'agissant des secteurs sociaux, le gouvernement a finalisé, en 2010, les Cadres des dépenses à moyen terme (CDMT) sectoriels dans la perspective d'élaboration d'un CDMT global conformément aux directives de l'UEMOA.

### **III. Le programme 2011**

#### **A. Objectifs généraux**

21. Du fait de crise sociopolitique, la croissance du PIB en 2011 sera négative de l'ordre de 6% à 7%. Le programme économique et financier visera notamment pour 2011 à stabiliser le taux d'inflation mesuré à partir de l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation (IHPC) à 3%; (ii) à maintenir le déficit budgétaire global (hors dons pour apurement des arriérés) à 1,6% du PIB en raison de l'augmentation des dépenses pro pauvres de 0,6% du PIB et des dépenses d'investissement sur ressources propres de 0,3% du PIB. Le gouvernement s'attèlera à la mise en œuvre diligente des mesures du DSRP et des déclencheurs en vue de l'atteinte du point d'achèvement de l'Initiative PPTE dans les meilleurs délais.

22. Pour atteindre ces objectifs, le gouvernement poursuivra ses efforts visant à (i) réduire les déséquilibres macroéconomiques et financiers ; (ii) assurer la viabilité de la dette ; (iii) accélérer les réformes structurelles et ; (iv) créer un cadre institutionnel propice aux activités du secteur privé. L'amélioration de la gestion des ressources publiques sera poursuivie en vue de dégager une marge budgétaire nécessaire pour le renforcement des allocations aux secteurs sociaux et les infrastructures socio-économiques de base et d'assurer une plus grande transparence. Le gouvernement entend également poursuivre : (i) la restructuration des secteurs de café/cacao et de l'énergie ; (ii) la réforme des administrations publiques en vue d'une meilleure efficacité ; (iii) la réforme de la sécurité sociale en vue d'un rééquilibrage financier ; (iv) le renforcement du système financier ; et (v) la promotion de la bonne gouvernance, (vi) la gestion des problèmes humanitaires et sécuritaires et l'amélioration des conditions sociales des populations.

## **B. Gouvernance, transparence, et réformes structurelles**

### *a. Gouvernance et transparence*

23. Le gouvernement a placé la bonne gouvernance et la transparence au centre de son programme économique. Il entend poursuivre la mise en œuvre du plan d'actions pour la gestion des finances publiques basé sur le PEMFAR. Les actions se focalisent sur (i) l'amélioration du cadre juridique et institutionnel du système de gestion des finances publiques ; (ii) le renforcement de la transparence dans la gestion des finances publiques ; (iii) l'optimisation de l'allocation des ressources pour les secteurs « pro pauvres » ; (iv) le renforcement de la discipline budgétaire ; (v) l'amélioration de la traçabilité et du contrôle de l'exécution budgétaire ; (vi) le développement des mécanismes de recevabilité ; (vii) l'amélioration du cadre législatif et réglementaire des marchés publics ; et (viii) le renforcement du cadre institutionnel et opérationnel des marchés publics. En outre, le gouvernement entend mettre en œuvre le plan national de lutte contre la corruption et l'enrichissement illicite ainsi que la Charte d'éthique et le Code de déontologie de l'administration publique.

24. Au cours de l'année 2011, le gouvernement continuera de mettre en œuvre des mesures structurelles qui ont un impact direct sur l'environnement économique et la transparence des finances publiques. Ces mesures devraient permettre de créer, à long terme, les bases pour des réformes structurelles plus approfondies et plus étendues. Le gouvernement entend entreprendre un programme de renforcement des capacités, afin de soutenir l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie d'endettement à moyen terme, de renforcer les administrations financières et fiscales et du secteur parapublic. A cette fin, le gouvernement sollicitera l'assistance technique des PTF, notamment le Groupe de la BAD. Il entend également améliorer la communication (y compris la publication) des résultats des politiques publiques.

### *b. Réformes dans la gestion des dépenses publiques*

25. Le cadrage budgétaire pour 2011 vise à poursuivre la consolidation des finances publiques tout en répondant aux besoins de sortie de crise, dans un contexte de normalisation des relations financières avec les partenaires extérieurs. Ainsi, il est prévu pour 2011, un excédent primaire de base d'environ [-1,2%] du PIB. En outre, le budget 2011 continuera d'intégrer les revenus parafiscaux d'investissement du Fonds d'Investissement en Milieu Rural encaissés sur le café-cacao et la totalité des dividendes des sociétés d'Etat.

26. Le processus d'interfaçage de la gestion budgétaire et les systèmes de comptabilité (SIGFIP et ASTER) sera pleinement exploité pour produire des rapports trimestriels sur l'exécution du budget. Afin d'atteindre cet objectif, le respect rigoureux des procédures d'exécution du budget sera renforcé, et le recours à des avances de trésorerie réduit. La formation des administrateurs de crédits aux procédures d'exécution des dépenses et à la nomenclature budgétaire, ainsi que le suivi des délais de traitement des dépenses dans le SIGFIP seront poursuivies. Le Gouvernement prévoit également d'accroître en 2011 le nombre de missions d'audit et de contrôle du secteur public et parapublic effectuées par l'IGF, menées par l'IGF et la Direction du Contrôle Financier et la Direction des Participations et de la Privatisation (DPP). En outre, les missions de revue des dépenses publiques seront renforcées en vue d'améliorer la qualité des dépenses publiques.

***c. Réforme du secteur énergie***

27. Le gouvernement est déterminé à poursuivre ses efforts de transparence et de réforme du secteur énergie en vue d'une meilleure efficacité et contribution aux recettes de l'Etat, avec l'appui de la Banque Mondiale. Au niveau du sous-secteur des hydrocarbures, il entend renforcer le cadre juridique et réglementaire, et appliquer les normes comptables internationales pour le secteur de la production de pétrole et de gaz, renforcer les capacités de négociation et de surveillance des contrats et formuler un plan d'actions pour améliorer les recettes de l'Etat. A la suite de l'adhésion de la Côte d'Ivoire à l'ITIE, l'Etat a publié les rapports annuels 2007 et 2008 de l'ITIE qui sont en cours de validation pour déclarer la Côte d'Ivoire comme pays conforme. Par ailleurs, les rapports 2009 et 2010 sont en cours d'élaboration. Au niveau du sous-secteur de l'électricité, le gouvernement entend adopter et appliquer un plan de restructuration, basé entre autres sur l'audit validé du sous-secteur, pour rétablir l'équilibre financier, renforcer les partenariats publics-privés, augmenter l'offre d'électricité et améliorer l'interconnexion au niveau sous-régional.

***d. Réformes du secteur du cacao***

28. Le Gouvernement entend poursuivre ses efforts de réforme institutionnelle de la filière café/cacao en vue de relever les revenus des paysans. Il adoptera avant fin décembre 2011, avec l'appui de la Banque mondiale, une stratégie pour la filière comprenant un nouveau cadre institutionnel et juridique. La stratégie mettra l'accent sur l'amélioration du système de commercialisation et d'intermédiation afin d'assurer que la baisse prévue de la fiscalité sur le café/cacao bénéficie largement aux paysans. A cet égard, la stratégie visera à renforcer à la fois le pouvoir commercial des paysans (à travers des investissements en milieu rural) et la concurrence entre les acheteurs (à travers l'affichage obligatoire des prix et des cours internationaux ; le tout en préservant les Petites et moyennes entreprises d'exportation (PMEX) et les COOPEX qui sont efficaces.

***e. Réformes du secteur financier***

29. Le gouvernement veillera, dans le cadre du Programme d'évaluation du secteur financier (PESF) du FMI et de la Banque mondiale, à la recapitalisation des banques en difficultés conformément aux exigences de la BCEAO et n'injectera aucune ressource nouvelle à la BFA et à Versus Bank. Concernant la CNCE, le Gouvernement appliquera des règles plus strictes sur le capital minimal et les ratios d'adéquation du capital. La restructuration de l'UNACOOPEC se poursuivra à travers la mise en œuvre d'un plan d'actions ainsi que la fermeture de coopératives déficitaires. Les autorités continueront de renforcer les services financiers fournis à la petite entreprise et au monde rural à travers une surveillance plus accrue des institutions de micro finance (dont celles de grande taille seront surveillées par la Commission Bancaire dès que la loi bancaire révisée entrera en vigueur), ainsi que par une restructuration et/ou consolidation, sur la base de la Stratégie nationale de la microfinance (SNM). La Cellule nationale de traitement d'information financière (CENTIF) déjà opérationnelle, suivra le respect des lois relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux (LBC) et la loi nationale contre le financement du terrorisme et mettra un accent particulier sur la sensibilisation et la formation des acteurs, entre autres, à travers son site internet.

30. Au niveau des régimes de retraites, le gouvernement adoptera le plan de réformes de la CNPS et respectera les échéances du service de la dette de l'Etat. Pour la CGRAE, le Comité interministériel de réforme du régime de retraite : (i) conduira le dialogue social pour la réforme du régime par répartition ; (ii) suivra des études de faisabilité d'un régime complémentaire par capitalisation ; (iii) supervisera les travaux de refonte des textes relatifs à la pension de retraite et à la CGRAE; (iv) et proposera les textes de réforme au gouvernement.

#### ***f. Réformes de l'environnement des affaires et promotion de la bonne gouvernance***

31. Pour réaffirmer son engagement à l'instauration d'un environnement général de bonne gouvernance, le gouvernement entend mettre en œuvre des actions spécifiques en vue d'assainir le climat des affaires, de promouvoir la déontologie dans la fonction publique en vue de lutter efficacement contre la corruption et de faire la promotion de la bonne gouvernance. Il s'agira de façon spécifique, au niveau de :

- *L'amélioration du climat des affaires* : (i) l'adoption de l'ordonnance relative « à l'exéquatour » des décisions des cours d'arbitrage permettant d'accélérer la résolution des litiges commerciaux ; (ii) la poursuite de la formation des magistrats et auxiliaires de Justice aux actes uniformes de l'OHADA ; (iii) la création des tribunaux de commerce.
- *La déontologie dans la fonction publique* : (i) l'adoption en Conseil des Ministres de la Charte d'éthique et du Code de déontologie de la fonction ministérielle ; (ii) la poursuite du renforcement de la transparence et de la responsabilité dans l'administration publique, en 2010.
- *La lutte contre la corruption et promotion de la bonne gouvernance* : (i) la ratification des Conventions des Nations Unies et de l'Union Africaine sur la lutte contre la corruption, avant fin 2010 et ; (ii) l'adoption en Conseil des Ministres du Plan national de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption après sa validation fin 2010.

#### ***g. Secteur des programmes sociaux***

32. Le gouvernement a la ferme volonté de poursuivre la mise en œuvre du DSRP en 2011. La stratégie du gouvernement en matière sociale et de réduction de la pauvreté élaborée dans le DSRP s'articule autour des mesures visant une intervention accrue et mieux ciblée en faveur des secteurs prioritaires de l'éducation, de la santé, de la sécurité et des infrastructures de base.

33. Dans la perspective d'atteindre l'éducation pour tous à l'horizon 2015, le gouvernement va adopter un plan sectoriel de l'éducation/formation en s'appuyant sur la Lettre de politique éducative adoptée en 2010 et la plan d'action triennal 2010-2013 de relance de l'éducation. Il vise en autres à accroître l'accès à l'éducation et à l'amélioration de la qualité et le maintien des élèves dans le système éducatif. A cet effet, il envisage une hausse du nombre d'enseignants et de celui des salles de classes (à un rythme supérieur à la croissance de la population en âge scolaire) pour réduire les effectifs des classes et assurer l'extension de la capacité de formation. Le Gouvernement va engager la restauration des établissements qui ont été affectés par la crise

postélectorale ainsi que la formation des enseignants bénévoles et les agents des administrations déconcentrées du secteur éducatif.

34. En matière de santé, le gouvernement a élaboré le deuxième Plan national de développement sanitaire (PNDS) pour l'horizon 2009-11. Il vise à améliorer l'accessibilité de la population ivoirienne à des prestations sanitaires de qualité ainsi que l'efficacité et l'efficience du secteur. A cet effet, le gouvernement poursuivra en 2011, la restauration du système sanitaire par (i) la réhabilitation, le rééquipement, la construction des infrastructures sanitaires et (ii) l'amélioration de l'accessibilité et de la disponibilité des médicaments essentiels et intrants médicaux dans les structures sanitaires notamment, à travers l'apurement des arriérés contractés par la Pharmacie de la Santé Publique (PSP) et le rétablissement de la chaîne logistique. Le gouvernement compte également porter le taux d'accouchements assistés par des personnels qualifiés à 65% en moyenne au plan national.

35. Pour le secteur de l'eau potable, la proportion de la population ayant accès de façon durable à une source d'eau meilleure est en constante progression depuis 1993. Au niveau national, elle est passée de 51,2% en 2002 à 61% en 2008 (source DSRP/INS). Ce constat est le même tant en milieu urbain qu'en milieu rural. Cependant, il existe un déséquilibre entre les deux milieux. La progression en milieu urbain est passée de 74% en 1993 à 76% en 2008 contre 43,8% à 50% en milieu rural sur la même période. L'objectif du gouvernement est d'atteindre en 2015, un taux d'accès national de 82,5% et spécifiquement à 88% en milieu urbain et à 75% en milieu rural.

36. Pour ce faire, le gouvernement entend (i) mobiliser auprès de ses partenaires les financements nécessaires à l'amélioration de l'accès à l'eau potable des populations, (ii) mettre en œuvre le nouveau cadre institutionnel caractérisé par la création de l'Office national de l'eau potable (ONEP), et par un soutien à la délégation du service public de distribution d'eau potable au secteur privé en milieu urbain et par la promotion de la professionnalisation de l'exploitation et de la maintenance des ouvrages en milieu rural à travers les collectivités décentralisées.

37. En ce qui concerne l'assainissement, la proportion de la population qui a accès aux installations d'assainissement amélioré est très faible. En 2008, elle était de 23% au niveau national, avec 36% en milieu urbain et 11% en milieu rural. Cette faiblesse est due à (i) l'absence de politique nationale sectorielle, de schémas directeurs d'assainissement pour la plupart des grandes villes, (ii) au manque d'équipements de drainage des eaux pluviales, de collecte et de traitement des eaux usées dans les quartiers, (iii) au faible niveau d'entretien des infrastructures existantes et à l'insuffisance des latrines publiques.

38. Ainsi, le gouvernement entend (i) mettre en place une politique nationale d'assainissement et (ii) élaborer et mettre en exécution des schémas directeurs d'assainissement dans les grandes villes ; (iii) réhabiliter et mettre à niveau les infrastructures des réseaux collectifs existants et (iv) promouvoir l'assainissement autonome dans les villes de l'intérieur.

39. Pour la mise en œuvre de cet ambitieux programme, le gouvernement entend mobiliser les partenaires financiers en ciblant les secteurs prioritaires.

40. Concernant le secteur de la salubrité urbaine, les événements postélectorales ont causé une grande insalubrité sur l'ensemble du territoire. Les opérations de collecte, de transport, de mise en décharge des déchets solides ménagers et de nettoyage des principaux axes routiers ne sont plus menées avec efficacité. En 2011, la priorité pour le gouvernement sera d'assainir le cadre de vie des populations tout en contribuant à réduire les risques sanitaires et environnementaux. Il s'agira d'accroître le taux d'enlèvement des ordures actuellement de 46,1% pour le porter à 60%. Pour ce faire, un ensemble d'actions et de mesures urgentes seront menées. Celles-ci visent à : (i) assainir

définitivement le cadre institutionnel et opérationnel du secteur de la salubrité, (ii) accorder des facilités fiscales aux entreprises/structures du secteur en vue de l'acquisition d'équipements et de matériels adaptés à l'enlèvement des ordures ménagères, (iii) augmenter la dotation financière destinée au ramassage des ordures ménagères, (iv) actualiser les informations sur l'identification de tous les dépôts d'ordures et (v) assurer quotidiennement le nettoyage des axes routiers dans les zones habitées.

#### **IV. Suivi et évaluation**

41. Le Comité stratégique de suivi du Programme économique et financier présidé par le Ministre de l'économie et des finances sera chargé de la mise en œuvre de l'ensemble des programmes conclus avec les PTF principalement le Groupe de la BAD. Le suivi quotidien et l'évaluation du programme sera de la responsabilité du Secrétariat technique de suivi du Programme économique et financier.

J'espère que les orientations et engagements pris par le gouvernement permettront de consolider la coopération financière avec la Banque africaine de développement (BAD), avec l'ensemble des autres partenaires multilatéraux et bilatéraux, et ainsi permettre de bénéficier au cours de l'année 2011, d'un appui budgétaire au titre du Programme d'urgence pour la restauration des services sociaux et administratifs de base (PURSSAB).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'assurance de ma parfaite considération.

Charles KOFFI DIBY

**Côte d'Ivoire - Programme d'urgence pour la restauration des services sociaux de base (PURSSAB)**  
**Matrice de mesure du programme**

Objectif	Actions	Mesures du Programme	Indicateurs d'extrants	Indicateurs de résultats
<b>Composante I - Rétablir l'accès aux services sociaux et administratifs de base</b>				
<b>I.1 - Rétablir l'accès aux services de santé, d'éducation et de protection sociale</b>	<i>I.1.1- Restaurer les services de base de la santé publique</i>	I.1.1- Acquérir les équipements, médicaments et intrants pour les structures de santé ciblées	I.1.1- Opérationnalité de 5 cliniques mobiles et disponibilité de 120 véhicules de supervision et de 102 ambulances avant la fin 2011	I.1.1.1- Au moins 250 formations sanitaires du programme d'urgence sont fonctionnelles (soit 50% des formations sanitaires) I.1.1.2- La chaîne logistique de la PSP est rétablie
	<i>I.1.2- Restaurer les services de base de l'éducation</i>	I.1.2.1- Réhabiliter et équiper les écoles primaires et les structures d'encadrement  I.1.2.2- Acquérir les manuels et kits scolaires nécessaires aux écoles  I.1.2.3- Renforcer les capacités des enseignants bénévoles en cours de recrutement et des gestionnaires en statistiques scolaires  I.1.2.4- Acquérir les vivres pour les cantines scolaires	I.1.2.1- livraison de 4000 ensembles tables et disponibilité de 94 véhicules de supervision et d'encadrement et de 100 ordinateurs avant la fin 2011  I.1.2.2- 600 000 kits sont acquis pour les écoles avant la fin 2011  I.1.2.3- 749 enseignants bénévoles et 168 agents de des administrations déconcentrées de l'éducation sont formés avant la fin 2011  I.1.2.4- Disponibilité d'un stock de vivres dans les cantines scolaires, équivalent à 50 jours de fonctionnement avant la fin 2011	I.1.2- 120 des établissements scolaires endommagés du primaire et du secondaire à Abidjan et environ 150 écoles du primaire (Man et Guiglo) sont réhabilités, équipés et pourvus des capacités humaines nécessaires

Objectif	Actions	Mesures du Programme	Indicateurs d'extrants	Indicateurs de résultats
	<b><i>I.1.3- Restaurer les services de base de la protection sociale</i></b>	I.1.3.1- Réhabiliter et équiper les centres de protection sociale  I.1.3.2- Equiper les centres de prise en charge des violences	I.1.3.1- Les capacités humaines et matérielles nécessaires au redémarrage des activités des centres sont en place avant fin 2011  I.1.3.2- Les capacités humaines et matérielles nécessaires au redémarrage des activités des centres de prise en charge des violences sont en place avant fin 2011	I.1.3- 50% des centres de protection sociale et 4 centres intégrés de prise en charge des violences sont fonctionnels
<b>I.2 - Rétablir l'accès aux services d'eau potable, d'assainissement et de salubrité urbaine, en particulier dans les zones affectées et en faveur des populations déplacées.</b>	<b><i>I.2.1- Restaurer les services d'accès à l'eau potable en milieu urbain et rural;</i></b>	I.2.1.1- Réhabiliter les bornes fontaines identifiées  I.2.1.2- Rétablir branchements endommagés.  I.2.1.3- Réhabiliter et désinfecter les forages identifiés;  I.2.1.4- Réhabiliter les mini adductions d'eau potable.	I.2.1.1- 49 bornes fontaines réhabilitées avant fin 2011 ;  I.2.1.2- 5000 branchements rétablis avant fin juin 2012;  I.2.1.3- 600 forages équipés de pompes à motricité humaine, réhabilités, renouvelés et désinfectés avant fin juin 2012  I.2.1.4- 9 mini adductions d'eaux potables réhabilitées avant fin 2011	I.2.1- 80% personnes (%) retrouvent l'accès à l'eau potable
	<b><i>I.2.2- Restaurer les services d'accès à l'assainissement individuel et collectif en milieu urbain et rural</i></b>	I.2.2.1- Réhabiliter les stations de relèvement sur le réseau collectif d'Abidjan ;  I.2.2.2- Assurer le curage des caniveaux et canaux du réseau d'assainissement collectif d'Abidjan ;  I.2.2.3- Réhabiliter les ouvrages d'assainissement au	I.2.2.1- 3 stations de relèvement sont réhabilitées avant fin juin 2012  I.2.2.2- 2000 mètres linéaire avant fin juin 2012  I.2.2.3- 5000 ouvrages d'assainissement (écoles, centre	I.2.2- 80% personnes (%) retrouvent l'accès aux services d'assainissement

Objectif	Actions	Mesures du Programme	Indicateurs d'extrants	Indicateurs de résultats
		niveau des écoles, des centres de santé et des zones de concentration.	de santé et zones de concentration) sont réhabilitées avant fin juin 2012	
	<i>I.2.3- Restaurer les services de gestion des déchets ménagers.</i>	I.2.3- Assurer le ramassage des déchets ménagers d'Abidjan	I.2.3- 150 000 tonnes de déchets ménagers, accumulés du fait des événements, ont été enlevés avant fin 2011	I.2.3- Le taux de 46,1% de ramassage des déchets ménagers est rétabli
<b>I. 3 - Restaurer le fonctionnement de l'administration publique</b>	<i>I.3.1- Pourvoir l'administration publique cible(*) en ressources humaines adéquates pour le redémarrage de ses activités</i>	I.3.1- Redéployer l'administration publique cible sur l'ensemble du territoire	I.3.1- 60 % du personnel des administrations cibles ont regagné leur poste avant fin juin 2012	I.3.1- Le redémarrage de l'administration publique cible est effectif sur l'ensemble du territoire.
	<i>I.3.2- Renforcer les capacités de l'administration publique cible</i>	I.3.2- Adopter le Programme National de renforcement des capacités actualisé qui vise prioritairement l'administration publique cible	I.3.2- Le Programme national de renforcement des capacités actualisé est adopté avant fin 2011	I.3.2- Les capacités humaines et matérielles de l'administration publique cible sont renforcées
	<i>I.3.3- Doter l'administration publique cible en ressources matérielles adéquates pour restaurer son fonctionnement effectif</i>	I.3.3- Acquérir le matériel requis au redémarrage des activités essentielles de l'administration publique cible	I.3.3- Les besoins en matériel requis pour le redémarrage des activités essentielles de l'administration publique cible sont satisfaits à au moins 70% avant fin juin 2012	
	<i>I.3.4- Faire l'état des lieux de l'impact de la crise sur l'économie</i>	I.3.4.1- Elaborer un rapport sur l'impact de la crise sur les entreprises publiques et para publiques  I.3.4.2-. Produire un rapport sur l'impact de la crise sur les régies financières  I.3.4.3- Mettre en œuvre le plan d'urgence de production	I.3.4.1- Le rapport sur l'impact de la crise sur les entreprises publiques et parapubliques est disponible avant fin 2011  I.3.4.2- Le rapport de l'impact de la crise sur les régies financières adopté avant fin 2011  I.3.4.3- Le plan de statistique de base est mis en œuvre avant fin	I.3.4 - Le gouvernement a une meilleure connaissance de l'impact de la crise sur l'économie

Objectif	Actions	Mesures du Programme	Indicateurs d'extrants	Indicateurs de résultats
		de statistiques de base  I.3.4.4- Elaborer un rapport sur l'impact de la crise sur le secteur privé formel et informel	juin 2012  I.3.4.4- Le rapport sur l'impact de la crise sur le secteur privé formel et informel est disponible avant fin 2011	
<b>Composante II - Contribuer à la promotion de la cohésion sociale et à la réconciliation</b>				
<b>II.1 - Faciliter la mise en œuvre des mécanismes de dialogue</b>	<i>II.1 – Mise en place de la commission 3Dialogue, Vérité et Réconciliation »</i>	II.1.1- Adopter le décret portant création de la commission « Dialogue, Vérité et Réconciliation » II.1.2- Doter la commission « Dialogue, Vérité et Réconciliation » des capacités humaines et matérielles nécessaires à son fonctionnement	II.1.1- Le décret portant création de la commission est adopté avant fin 2011  II.1.2- La commission est équipée et dotés des moyens nécessaires à son fonctionnement avant fin 2011	II.1- La commission « Dialogue, Vérité et Réconciliation » est opérationnelle et mène les auditions y afférentes
<b>II.2 – Promouvoir la culture de la paix et d'inclusion</b>	<i>II.2 - Renforcer les actions de sensibilisation en faveur de la paix et de l'inclusion</i>	II.2.1- Elaborer un programme de sensibilisation et d'information sur la paix  II.2.1- Réaliser des campagnes de sensibilisation pour la paix	II.2.1- . Le programme de sensibilisation et d'information sur la paix est élaboré avant fin 2011  II.2.1- Les campagnes de sensibilisation pour la paix sont lancées avant fin 2011	II.2.- . Les campagnes de sensibilisation pour la paix sont lancées
<b>II.3 – Consolider le retour de l'ordre et de la sécurité</b>	<i>II.3- Lancer le programme d'identification des ex combattants</i>	II.3.1- Elaboration d'un plan d'action pour le processus d'identification des ex-combattants	II.3.1- Le plan d'action est adopté avant fin 2011	II-3 - Le rapport d'identification et du profilage des combattants est réalisé
		II.3.2- Réaliser l'identification et le profilage des ex-combattants conformément au plan d'action établi	II.3.2- Le profilage / identification des ex-combattants finalisé avant fin juin 2012	
(*) Administration publique cible comprend : Santé, Education, Eaux et Assainissement, Economie et Finance, Plan				

**Renforcement des capacités (Pilier III de la FEF)**

**1. Liste des activités et tableau des coûts**

DESIGNATION	Unités	AON	Liste Restreinte	Total
Achat de matériels de pré collecte pour 350 jeunes		244572		244572
Matériels informatiques	Ensemble	1 048 500		1 048 500
Etudes (étude diagnostique sur le secteur privé, état des lieux sur les entreprises publiques et parapubliques, étude sur les régies financières, étude pour un plan d'urgence pour la production des statistiques de base)	unités		559 080	559 080
Formation de 50 personnes en Côte d'Ivoire, des cadres des secteurs sociaux, de l'administration économique et financière ainsi que du plan	pers/jour		524 090	524 090
Ambulances (20)		838 538		838 538
Campagnes de sensibilisation pour la promotion de la paix et la réconciliation (affichages et prospectus, appui aux radios de proximité, émissions et débats, presse)			559 025	559 025
Autre Campagnes de sensibilisation (secteurs de la salubrité urbaine, de l'assainissement, de l'eau potable, de l'éducation et de la santé) et Ateliers pour 100 personnes pendant 3 jours pour le renforcement des capacités du personnel des secteurs sociaux, de l'administration économique et financière ainsi que du Plan			724500	724500
Appui "Programme national de renforcement des capacités" et appui conseil			698790	698790
Recrutement d'un spécialiste en acquisitions			20 000	20 000
Audit externe			21 000	21 000
<i>Total</i>		<i>2 131 610</i>	<i>3 106 485</i>	<i>5 238 095</i>
Imprévus (5%)		106 581	155 324	261 905
<b>TOTAL</b>		<b>2 238 191</b>	<b>3 261 809</b>	<b>5 500 000</b>

**2. Description des modes d'acquisitions et arrangements institutionnels**

Toutes les acquisitions de biens et de services de Consultants se feront selon les règles et procédures de la Banque pour l'acquisition de biens et travaux ou, selon le cas, suivant les règles et procédures pour l'utilisation des Consultants, en utilisant les dossiers d'appel d'offres types appropriés de la Banque.

**Biens (2 238 191 UC)**

Les acquisitions de matériel de pré-collecte des ordures pour 350 jeunes pour un montant de 244572 UC , de matériels informatiques pour un montant de 1 048 500 UC et 20 ambulances pour un montant de 838 538 UC se feront par appel d'offres national avec un montant maximum de 200 000 UC par marché.

**Services (3 106 485 UC)**

- (i) Les Études (étude diagnostique sur le secteur privé, état des lieux sur les entreprises publiques et parapubliques, étude sur les règles financières, étude pour un plan d'urgence pour la production des statistiques de base) d'un montant de 559 080 UC seront réalisées par sélection de bureaux d'études sur la base d'une liste restreinte et la méthode d'évaluation sera basée sur la qualité et le coût;
- (ii) La formation de 50 personnes (524 090 UC) des cadres des secteurs sociaux, de l'administration économique et financière ainsi que du plan sera réalisée par processus de sélection de bureaux de consultants à travers une liste restreinte avec comme méthode d'évaluation la qualité et le coût;
- (iii) Les campagnes de sensibilisation pour la promotion de la paix et la réconciliation (affichages et prospectus, appui aux radios de proximité, émissions et débats, presse) d'un montant de 559 025 UC sera réalisée sur la base d'une liste restreinte de bureaux de consultants et la méthode d'évaluation sera basée sur la qualité et le coût ;
- (iv) Les campagnes de sensibilisation (secteurs de la salubrité urbaine, de l'assainissement, de l'eau potable, de l'éducation et de la santé) et les Ateliers pour 100 personnes pendant 3 jours pour le renforcement des capacités du personnel des secteurs sociaux (salubrité urbaine, assainissement, eau potable, éducation et santé), de l'administration économique et financière ainsi que du plan d'un montant total de 724 500 UC seront réalisées sur la base d'une liste restreinte de bureaux de consultants et la méthode d'évaluation sera basée sur la qualité et le coût ;
- (v) L'Appui institutionnel à au Programme national de renforcements des capacités et l'appui conseil (698 790 UC) seront assurés par un bureau de consultants sélectionné sur la base d'une liste restreinte; la méthode d'évaluation sera basée sur la qualité et du coût;
- (vi) Le recrutement d'un spécialiste en acquisition pour un montant de (20 000 UC) sera effectué suivant les procédures de sélection des consultants individuels;
- (vii) Un cabinet pour l'audit des fonds de la FEF (21 000 UC) sera recruté sur la base d'une liste restreinte de bureaux d'audit ; la méthode d'évaluation sera basée sur la sélection au moindre coût;
- (viii) Pour les contrats estimés à moins de 200.000 UC attribués à des cabinets de consultants et de 50.000 UC attribués à des consultants individuels, l'Emprunteur peut limiter la publication de l'avis à manifestation d'intérêt aux journaux nationaux et régionaux. Cependant, tout consultant éligible, qu'il soit régional ou pas, qui souhaite fournir les services sollicités peut exprimer son intention de figurer sur la liste restreinte. Pour les contrats estimés à plus de 200.000 UC pour les cabinets de consultants et de 50.000 UC pour les consultants individuels, l'avis à manifestation d'intérêt devra être publié sur UNDB online et sur le site Internet de la Banque.

**Tableau – Récapitulatif des coûts par catégories et modes d’acquisitions**

<b>Catégories</b>	<b>Mode d’acquisition</b>	<b>Montant</b>	<b>Pourcentage</b>
Biens	AON	2 131 610	39%
Services	Liste restreinte	3 106 485	56%
Imprévus	-	261 905	5%
Total		5500000	100%

### **Avis général de passation des marchés (AGPM)**

Le texte de l’avis général de passation des marchés sera convenu avec le Ministère de l’Economie et des finances et sera publié sur le site Internet de la Banque et sur United Nations Development Business (UNDB) online, après l’approbation par le Conseil d’administration des propositions de prêt et de don.

### **Procédures de revue**

Les documents suivants sont soumis à la revue et l’approbation de la Banque avant leur publication : ○ Avis général de passation de marchés, ○ Avis d’appel d’offres, ○ Dossiers d’appel d’offres ou Demandes de propositions aux consultants, ○ Rapport d’évaluation des offres des entreprises/fournisseurs comportant les recommandations relatives à l’attribution des marchés des biens ou Rapport d’évaluation des propositions techniques des consultants, ○ Projets de marchés des biens s’ils sont modifiés et différents des projets de contrat figurant dans les dossiers d’appel d’offres, ○ Rapports d’évaluation des propositions financières des consultants comportant les recommandations d’attribution des contrats accompagné du procès-verbal de négociations et projet de contrat paraphé.

### **Revue a posteriori**

Les marchés de biens et services de consultants dont le montant n’excède pas 50.000 UC, feront l’objet d’un examen a posteriori. Par conséquent, les documents d’acquisition, y compris les demandes de prix et demandes de propositions, les fiches d’évaluation et d’attribution des contrats seront conservées dans les locaux du CTSPEF pour les revues périodiques par les missions de supervision de la Banque

### **Organe d’exécution**

Le Comité technique de suivi du programme économique et financier (CTSPEF) au sein du Ministère de l’Economie et des Finances sera chargé de l’acquisition des biens et services de consultants. A cet effet et considérant la nécessité d’une exécution rapide et efficiente du projet, un spécialiste en acquisition sera recruté pour l’exécution des activités de passation des marchés requises dans le cadre du projet.

**Requête de financement du gouvernement de la Côte d'Ivoire sous le pilier III de la FEF**

MINISTRE DU PLAN  
ET DU DEVELOPPEMENT  
-----  
LE MINISTRE  
-----

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE  
Union – Discipline – Travail  
-----

N. 031/MPD/CAB/2011

Abidjan, le

20 MAI 2011

I-)

**Monsieur le Président  
de la Banque africaine  
de développement**

**TUNIS**

**Objet : Requête de financement des besoins  
de renforcement des capacités au  
guichet des Etats fragiles**

**Monsieur le Président,**

J'ai l'honneur de vous soumettre la requête par laquelle le Gouvernement de Côte d'Ivoire sollicite le concours de votre Institution pour le financement des besoins de renforcement des capacités éligibles au guichet des Etats fragiles.

Comme vous le saviez, la crise postélectorale survenue au lendemain des élections présidentielles du 28 novembre 2010, a eu des répercussions négatives sur la cohésion nationale, l'administration, les services sociaux de base, la situation socio-économique et la sécurité des personnes et des biens.

Cet appui vise la restauration du fonctionnement de l'administration publique ainsi que la fourniture de services connexes nécessaires à un démarrage rapide et une bonne mise en œuvre des actions de renforcement de capacités identifiées dans les services sociaux de base.

Le montant total du financement nécessaire à la mise en œuvre de cet appui s'élève à **Trois milliards Neuf Cent Trente Cinq Millions Quatre Cent Vingt Mille Cinq Cent (3 935 420 500) Francs CFA.**

En vous réitérant mes sincères remerciements pour votre constante disponibilité, je vous prie de croire, **Monsieur le Président**, l'assurance de ma considération distinguée.



*Toikeusse Mabri*  
**Dr Albert TOIKEUSSE MABRI**

Côte d'Ivoire - Indicateurs de développement				
Indicateurs sociaux	Côte d'Ivoire		Afrique	Pays en développement
	1990	2010 *		
Superficie ( 000 Km <sup>2</sup> )	322		30,323	80,976
Population totale (millions)	12.6	21.6	1,031.5	5,658.7
Croissance annuelle de la population (%)	3.6	2.3	2.3	1.3
Espérance de vie à la naissance -Total (années)	57.3	58.4	56.0	67.1
Taux de mortalité infantile (pour 1000)	101.3	83.3	78.6	46.9
Nombre de médecins (pour 100000 habitants)	8.2	14.0	58.3	109.5
Naissances assistées par un personnel de santé qualifié (%)	...	56.8	50.2	64.1
Taux de vac. contre rougeole (% d'enfants de 12-23 mois)	...	67.0	71.1	80.7
Taux de scolarisation au primaire (% brut)	67.7	73.6	102.7	107.2
Ratio Filles/Garçons au primaire (%)	71.3	81.4	91.7	96.2
Taux d'alphabétisation (% de la population >15 ans)	...	54.6	64.8	80.3
Accès à l'eau salubre (% de la population)	67.0	80.0	64.5	84.3
Accès aux services sanitaires (% de la population)	20.0	23.0	41.0	53.6
Valeur de l'IDH (Rang sur 169 pays)	...	149.0	n.a	n.a
Indice de pauvreté humaine (IPH-1) (% de la Population)	...	37.4	...	...
Côte d'Ivoire				
Indicateurs macroéconomiques	2000	2008	2009	2010
RNB par habitant, méthode Atlas (\$ courant)	620	980	1 070	...
PIB (Million de dollars courant)	10 420	23 465	23 088	22 786
Croissance du PIB réel (% annuel)	-2.3	2.3	3.7	2.0
Croissance du PIB réel par habitant (% annuel)	-4.7	0.0	1.3	-0.3
Investissement intérieur brut (% du PIB)	10.8	10.1	9.4	9.1
Inflation (% annuel)	2.5	6.3	4.7	2.7
Solde budgétaire (% du PIB)	-1.2	-0.6	-1.6	-2.5
Commerce, Dette extérieure & Flux financiers	2000	2008	2009	2010
Variation en volume des exportations (%)	-2.8	-2.5	8.4	0.8
Variation en volume des importations (%)	-19.0	6.8	6.8	6.8
Variation des termes de l'échange	-20.3	15.2	9.7	6.5
Balance commerciale ( Million de dollars E.U.)	1439.5	3337.6	4192.2	4468.7
Balance commerciale (% du PIB)	13.8	14.2	18.2	19.6
Solde des comptes courants ( Million de dollars E.U.)	-292.9	489.5	1673.7	1345.1
Solde des comptes courants (% du PIB)	-2.8	2.1	7.2	5.9
Service de la dette (% des exportations)	1.5	11.0	10.6	10.9
Dette extérieure totale (% du PIB)	178.8	79.6	77.0	75.0
Flux financiers nets totaux ( Million de dollars E.U.)	715.2	241.0	-259.3	...
Aide publique au développement nette ( Mn de dollars E.U.)	350.5	623.3	2366.3	...
Investissements nets directs ( Million de dollars E.U.)	234.7	482.1	408.9	...
Réserves internationales (mois d'importations)	1.8	1.8	2.9	3.0
Développement du secteur privé et infrastructures	2000	2005	2009	2010
Temps requis pour démarrer une affaire (jours)	...	45	40	40
Indice de protection des investisseurs (0-10)	...	3.3	3.3	3.3
Abonnés aux téléphones fixes (pour 1000 hab.)	15.3	13.4	17.3	17.3
Utilisateurs d'internet (pour 1000 hab.)	27.4	122.1	507.4	507.4
Routes asphaltées (% du total des routes)	7.9	7.9	7.9	7.9
Ferroviaire, Marchandises transportées (million ton-km)	537.0	...	...	...

Source: Département de la statistique de la BAD, à partir de sources nationales et internationales.

\* Année la plus récente.

Dernière mise à jour : mai 2010

## Côte d'Ivoire

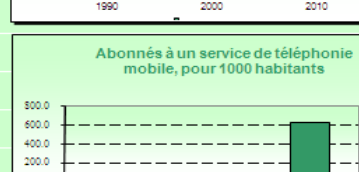
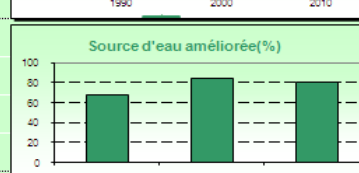
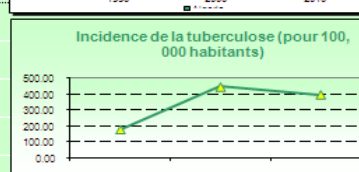
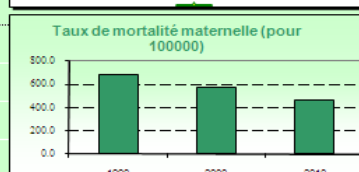
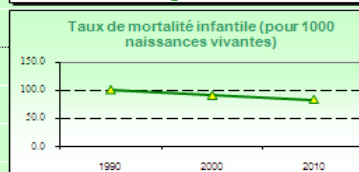
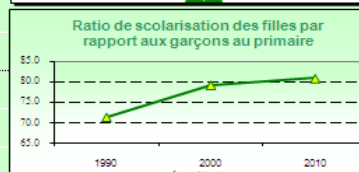
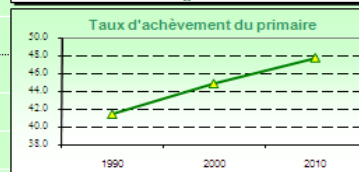
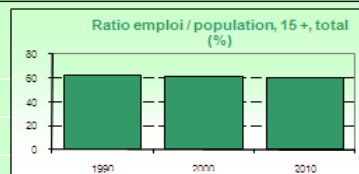
## PROGRES REALISES DANS LA MISE EN OEUVRE DES OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE

	1990 <sup>1</sup>	2000 <sup>2</sup>	2010 <sup>3</sup>
<b>Objectif 1 : réduire l'extrême pauvreté et la faim</b>			
Ratio emploi / population, 15 +, total (%)	62.5	61.1	60.4
Prévalence de la malnutrition, le poids pour l'âge (% des enfants de moins de 5)	20.9	...	16.7
Indice de pauvreté à 1,25 \$ par jour (PPA) (% de la population)	17.8	23.3	...
Prévalence de la sous-alimentation (% de la population)	15.0	13.0	...
<b>Objectif 2 : assurer l'éducation primaire pour tous</b>			
Taux d'alphabétisation, les jeunes femmes (% des femmes de 15-24 ans)	...	52.1	60.1
Taux d'alphabétisation des adultes (% de personnes âgées de 15 et plus)	...	48.7	54.6
Taux d'achèvement du primaire, total (% du groupe d'âge concerné)	41.4	44.8	47.7
Total des inscrits, primaire (% net)	46.2	56.0	57.2
<b>Objectif 3 : promouvoir l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes</b>			
Proportion de sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux (%)	6.0	9.0	8.9
Rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire,	71.3	79.2	80.8
Rapport filles/garçons dans l'enseignement secondaire	...	55.3	...
<b>Objectif 4 : réduire la mortalité infantile</b>			
Vaccination, la rougeole (% des enfants âgés de 12-23 mois)	57.0	49.0	67.0
Taux de mortalité infantile (pour 1000 naissances vivantes)	101.3	90.9	83.3
Taux de mortalité, moins de 5 ans (pour 1000)	151.2	130.7	116.9
<b>Objectif 5 : améliorer la santé maternelle</b>			
Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié (% du total)	45.4	68.0	56.8
La prévalence des contraceptifs (% des femmes âgées de 15-49 ans)	17.0	11.6	...
Taux de mortalité maternelle (pour 100000)	690.0	580.0	470.0
<b>Objectif 6 : combattre le VIH/SIDA, la malaria et les autres maladies</b>			
Incidence de la tuberculose (pour 100, 000 habitants)	177.0	448.0	399.0
Prévalence du VIH, femmes (% ages 15-24)	...	...	2.4
Prévalence du VIH, de sexe masculin (% ages 15-24)	...	...	0.8
Prévalence du VIH, total (% de la population âgée 15-49)	...	7.0	3.9
<b>Objectif 7 : assurer un environnement humain durable</b>			
Émissions de CO2 (kg par \$ de PIB PPA)	0.6	0.6	0.6
Installations d'assainissement amélioré (% de la population ayant accès)	20.0	37.0	23.0
Source d'eau améliorée (% de la population ayant accès)	67.0	84.0	80.0
<b>Objectif 8 : construire un partenariat mondial pour le développement</b>			
Aide par habitant (current US \$)	54.4	8.5	112.3
Nombre d'utilisateurs d'Internet, pour 1000 habitants	0.0	8.5	45.9
Abonnés à un service de téléphonie mobile, pour 1000 habitants	...	88.9	625.6
Nombre de lignes fixes, pour 1000 habitants	5.8	13.7	13.4

Source : Base des données du Département des Statistiques de la BAD;  
Banque Mondiale WDI; ONUSIDA; UNSD; OMS, UNICEF, WRI, PNUD, Rapports nationaux.

Notes: n.a. Non Applicable; ... : Données non disponibles.

<sup>1</sup> Dernière année disponible dans la période 1990-1995; <sup>2</sup> Dernière année disponible dans la période 2000-2004; <sup>3</sup> Dernière année disponible dans la période 2005-2010



dernière mise à jour:

mai 2011

### Carte administrative de la Côte d'Ivoire



Cette carte a été établie par le personnel du Groupe de la BAD exclusivement à l'usage des lecteurs du rapport auquel elle est jointe. Les dénominations utilisées et les frontières figurantes sur cette carte n'impliquent de la part du Groupe de la BAD et de ses membres aucun jugement concernant le statut légal d'un territoire ni aucune approbation ou acceptation de ses frontières.